

Conseil du statut de la femme

Collection « Femmes et
développement des régions »

Les conditions de
vie des femmes
dans Lanaudière :
mise à jour 2004

Juin 2004

*Conseil du statut
de la femme*

Québec 

Le présent document est une mise à jour de l'avis intitulé *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans Lanaudière* édité en juin 2001

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

**Coordination à la Direction
des bureaux régionaux**

Claire Minguy

Recherche et rédaction

Colette Marcotte

Collaboration

Bénédicte Blouin

Claire Minguy

Soutien technique et révision

Jo-Anne Cabana

Guyline Grenier

Clémence Lemieux

Francine Maltais

Éditeur

Conseil du statut de la femme

Service des communications

8, rue Cook, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851

Télécopieur : (418) 643-8926

Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>

Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2004

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-43081-6

© Gouvernement du Québec

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

T A B L E D E S M A T I È R E S

INTRODUCTION	9
CHAPITRE PREMIER — DÉMOGRAPHIE	11
1.1 Évolution de la population	11
1.2 Population immigrée	12
1.3 Structure des familles	12
CHAPITRE II — ÉCONOMIE ET EMPLOI	15
CHAPITRE III — PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	17
3.1 Indicateurs du marché du travail	17
3.2 Régime de travail	18
3.3 Répartition professionnelle	18
3.4 Travail autonome	19
CHAPITRE IV — SCOLARITÉ	21
4.1 Évolution de la scolarité	21
4.2 Scolarité et situation à l'emploi	21
CHAPITRE V — REVENU	23
5.1 Revenu moyen d'emploi	23
5.2 Revenu moyen total	23
CHAPITRE VI — INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE	25
6.1 Santé physique et mentale	25
6.2 Violence	26

CHAPITRE VII — PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR	29
CHAPITRE VIII — BILAN DES RECOMMANDATIONS	31
Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes	35
Cible d'intervention 2 : Documenter la situation des jeunes femmes de façon à être en mesure de mettre en place les moyens pour soutenir leur intégration socioprofessionnelle et leur participation sociale	37
Cible d'intervention 3 : Prendre les mesures pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail	42
Cible d'intervention 4 : Tenir compte des caractéristiques des femmes défavorisées lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion	46
Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent	48
CONCLUSION	53
ANNEXE	55
BIBLIOGRAPHIE	77

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
AIE	Approche intégrée de l'égalité
BDSO	Banque de données des statistiques officielles
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CAR	Conférence administrative régionale
CHPLG	Centre hospitalier Pierre-Le-Gardeur
CHRD	Centre hospitalier régional de Lanaudière
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CNE	Carrefour de la nouvelle économie
CPE	Centre de la petite enfance
CRDL	Conseil régional de développement de Lanaudière
CRÉ	Conférence régionale des élu-e-s
CRÉVALE	Comité régional pour la valorisation de l'éducation de Lanaudière
CRPMT	Conseil régional des partenaires du marché du travail
CRT	Comité régional de transport
CSF	Conseil du statut de la femme
DSPÉ	Direction de la santé publique et de l'évaluation
FRIJ	Fonds régional d'investissement jeunesse
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec

ISQ	Institut de la statistique du Québec
ITS	Infections transmises sexuellement
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDERR	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MESSF	Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce (remplacé depuis avril 2003 par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR))
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCI	Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
NEGS	Naître égaux, Grandir en santé
OLO	Oeufs, lait, oranges
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux (remplacée depuis janvier 2004 par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux)
TCGFL	Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière
TPDSL	Table des partenaires en développement social de Lanaudière

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

- Tableau 1 – Population totale, selon le sexe, ensemble du Québec et régions administratives, 2001
- Tableau 2 – Taux de croissance de la population, ensemble du Québec et régions administratives, 1991-2001
- Tableau 3 – Population, selon le sexe et l'âge, ensemble du Québec, région de Lanaudière et MRC, 2001
- Tableau 4 – Population immigrée, selon le sexe, ensemble du Québec et région de Lanaudière, 2001
- Tableau 5 – Familles, selon le type et le nombre d'enfants, région de Lanaudière et ensemble du Québec, 2001
- Tableau A – Secteurs d'activité selon le nombre et la proportion de personnes en emploi, le taux de féminité et la croissance annuelle moyenne (2002-2007), Lanaudière, 2002
- Tableau 6 – Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage de la population de 15 ans et plus, selon le sexe et l'âge, ensemble du Québec, région de Lanaudière et MRC, 2001
- Tableau 7 – Taux d'emploi, selon le sexe et l'âge, ensemble du Québec et région de Lanaudière, 1996, 1998, 2000 et 2002
- Tableau 8 – Population de 15 ans et plus ayant travaillé en 2000 surtout à temps plein et à temps partiel, selon le sexe, ensemble du Québec et région de Lanaudière, 2001
- Tableau 9 – Main-d'œuvre active de 15 ans et plus, selon le sexe et la profession, région de Lanaudière, 2001
- Tableau 10 – Travail autonome dans la population active, ensemble du Québec, région de Lanaudière et MRC, 2001 et 1996
- Tableau 11 – Population de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité, le sexe et l'âge, région de Lanaudière et ensemble du Québec, 2001
- Tableau 12 – Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage, selon le sexe, le niveau de scolarité et l'âge, ensemble du Québec, région de Lanaudière et MRC, 2001

Tableau 13 – Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus, selon le sexe, ensemble du Québec, région de Lanaudière et MRC, 2001

Tableau 14 – Revenu moyen total de la population de 15 ans et plus, selon le sexe et la tranche de revenu, région de Lanaudière et ensemble du Québec, 2001

Tableau 15 – Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Lanaudière et ensemble du Québec, 1999-2003

INTRODUCTION

Au mois de juin 2001, le Conseil du statut de la femme (CSF) publiait un avis sur les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans Lanaudière. À l'aide, notamment, des données du recensement de 1996 de Statistique Canada, cette publication s'efforçait de présenter la position des femmes au regard de divers indicateurs démographiques et socioéconomiques afin de permettre une analyse de la vie en région, différenciée selon les sexes, et de susciter l'adoption des mesures nécessaires pour corriger les inégalités entre les femmes et les hommes. D'ailleurs, la deuxième partie de l'avis régional exposait les cibles d'intervention, assorties de recommandations précises, que l'analyse des conditions de vie des femmes avait inspirées au CSF.

Depuis, Statistique Canada a réalisé le recensement de 2001. Nous avons donc refait les tableaux dont les données provenaient de cette source afin d'actualiser nos analyses régionales. Comme, depuis la publication de l'avis régional, avaient aussi été rendues publiques les données de l'*Enquête Santé Québec* 1997-1998 et celles du ministère de la Sécurité publique sur les dénonciations d'incidents de violence conjugale en 2001, nous intégrons aussi ces informations à la présente publication. Enfin, nous faisons état du suivi qui a été accordé aux recommandations que le CSF adressait aux autorités régionales et locales lors de la publication de l'avis régional.

Le Conseil du statut de la femme espère que cette mise à jour renforcera votre engagement envers l'amélioration de la place des femmes dans le développement des régions et vous assure de sa collaboration et de son soutien dans les actions que vous inspireront ces nouvelles données.

CHAPITRE PREMIER

DÉMOGRAPHIE

1.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION¹

- En 2001, la population de Lanaudière, constituée de 195 260 femmes et de 193 225 hommes, représentait 5,4 % de la population totale du Québec.
- Deux de ses six municipalités régionales de comté (MRC) regroupent 55,1 % de la population régionale : L'Assomption (26,8 %) et Les Moulins (28,3 %).

(Voir tableau 1 en annexe)

- Depuis 1991, la région a connu le deuxième plus grand accroissement démographique du Québec. Alors que, de 1991 à 2001, le Québec enregistrait une augmentation de sa population de 5 %, elle atteignait 16 % dans Lanaudière. Soulignons par contre que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, la hausse a été plus importante entre 1991 et 1996 (respectivement 12 % et 3,5 %) que pendant la période plus récente (3,6 % et 1,4 %).

(Voir tableau 2 en annexe)

- Lanaudière est une région dont la population est plus jeune que celle de l'ensemble du Québec : en effet, elle détient de plus fortes proportions d'enfants de 0 à 14 ans (20,5 % c. 17,8 %) et de jeunes de 15 à 19 ans (6,8 % c. 6,4 %), alors qu'à l'inverse, elle compte une plus faible part de personnes de 65 ans et plus (10,8 % c. 13,3 %). Par contre, les pourcentages de tous les groupes d'âge entre 20 et 34 ans sont plus faibles qu'au Québec (respectivement 5,5 % c. 6,7 %, 5 % c. 6,1 % et 6,4 % c. 6,6 %). À défaut d'enracinement de ces générations dans la région, on peut croire que Lanaudière est susceptible de connaître d'ici quelques années un vieillissement accéléré.
- Ajoutons que, de 1991 à 2001, la proportion de 25 à 34 ans a diminué nettement plus dans Lanaudière qu'au Québec, reculant de 7,2 points de pourcentage (c.- 5,3 points). Pendant la même période, la part de 0 à 14 ans a aussi régressé de 2,8 points, tandis que la proportion de 65 ans et plus gagnait 2,3 points, ce qui représente des changements plus importants que ceux survenus dans l'ensemble du Québec (respectivement une baisse de 2,2 points et une hausse de 2,1 points).

¹ Dans cette section comme dans l'ensemble du texte, les références aux données de 2001 proviennent de compilations spéciales à partir du Recensement de 2001 de Statistique Canada effectuées par l'Institut de la statistique du Québec. Pour leur part, les informations relatives au Recensement de 1996 ont été tirées de : Conseil du statut de la femme. *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans Lanaudière*, avis, collection « Femmes et développement des régions », [Claire Minguy et coll.], juin 2001.

Enfin, les mentions du Recensement de 1991 ont été extraites de : Conseil du statut de la femme. *Des femmes et des régions : Lanaudière*, [Brigitte Poussart], 1996.

- Selon les MRC, la situation varie considérablement : deux d'entre elles, Joliette et, surtout, Matawinie, ont une population clairement plus âgée que celle du Québec en cumulant tant de plus faibles parts de 0-14 ans (16,9 % et 16,8 %) et de 25-34 ans (10,4 % et 8,7 %) qu'une plus grande proportion de 65 ans et plus (14,8 % et 17,5 %). À l'inverse, L'Assomption et Les Moulins regroupent une population jeune, avec de plus grandes parts de 0-14 ans (21 % et 23,5 %), de 15-19 ans (7,2 % et 7,1 %) et un moindre pourcentage de 65 ans et plus (9 % et 6,4 %). Cependant, Les Moulins est la seule MRC de Lanaudière à détenir une plus grande part de 25-34 ans que la moyenne québécoise (13,2 % c. 12,7 %).
- Le taux de féminité régional est légèrement moins élevé que celui du Québec (50,4 % c. 51,2 %). En fait, seule Joliette regroupe une proportion de femmes supérieure à la moyenne québécoise (51,9 %), alors qu'à l'inverse, D'Autray et Matawinie affichent un taux de féminité sous la barre des 50 %.
- Comme dans l'ensemble du Québec, le taux de féminité augmente avec l'âge, culminant dans le groupe des 75 ans et plus : la différence est cependant moins marquée dans la région qu'au Québec et les Lanaudoises ne sont majoritaires qu'à compter de 65 ans, alors que chez les Québécoises, c'est dès 45 ans. On remarque enfin que, dans toutes les MRC, les parts des femmes de 15-19 ans et de 20-24 ans sont remarquablement faibles.

(Voir tableau 3 en annexe)

1.2 POPULATION IMMIGRÉE

- Au nombre de 7 875, les personnes immigrées représentaient, en 2001, 2 % de la population de Lanaudière (c. 9,8 % au Québec).
- De 1991 à 2001, la région a connu un accroissement de sa population immigrante, un peu moindre cependant qu'au Québec (18,5 % c. 19,6 %).
- Le taux de féminité des personnes immigrées de la région est inférieur à celui de l'ensemble du Québec (46,7 % c. 50,7 %), un écart plus marqué que pour l'ensemble de la population.
- De 1991 à 2001, le taux de féminité a cependant augmenté un peu plus qu'au Québec, gagnant 2,2 points de pourcentage (c. 1,1 point).

(Voir tableau 4 en annexe)

1.3 STRUCTURE DES FAMILLES

- En 2001, la région comptait 72 660 familles avec au moins un enfant, une légère augmentation de 0,6 % par rapport à 1996, tandis que dans l'ensemble du Québec, on enregistrait plutôt une diminution de 1,4 %.

- Les familles comptant un enfant seulement sont sous-représentées comparativement à l'ensemble du Québec (43,8 % c. 46,6 %), alors que les familles de deux enfants sont surreprésentées (41,4 % c. 38,4 % au Québec). Quant aux familles de trois enfants ou plus, les proportions sont, à peu de chose près, semblables dans la région et au Québec (14,8 % c. 15 %).
- Lanaudière affiche une proportion de familles monoparentales inférieure à celle du Québec (22,5 % c. 26,5 %).
- Entre 1996 et 2001, la proportion de familles monoparentales lanaudoises a augmenté de 2,5 points de pourcentage, tout comme dans l'ensemble du Québec.
- La région a aussi une proportion de familles monoparentales avec chef féminin un peu inférieure à celle de l'ensemble du Québec (78 % c. 79,7 %).
- Entre 1996 et 2001, la proportion de familles monoparentales avec chef féminin a à peine augmenté (de 0,3 point), alors qu'au Québec elle reculait de 1,9 point.

(Voir tableau 5 en annexe)

CHAPITRE II

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Bénéficiant d'un contexte économique favorable, le marché du travail dans Lanaudière enregistrait, en 2002, des résultats positifs qui se traduisaient, notamment, par plus de 200 000 personnes occupées, le maintien du taux de chômage en dessous de 8 %, un taux d'emploi au-dessus de 60 % et une augmentation du nombre de personnes occupées, principalement dans les secteurs de la fabrication, du commerce, ainsi que des soins de santé et d'assistance sociale.

Au cours des prochaines années, la région devrait aussi connaître des résultats positifs : dans son rapport annuel², Emploi-Québec prévoit une croissance annuelle moyenne de 1,5 % du nombre de personnes occupées entre 2002 et 2006.

➤ La branche du primaire :

- Dans la branche du primaire, le secteur de l'agriculture demeure celui qui occupe le plus grand nombre de personnes. Ainsi, en 2002, ce secteur comptait 4 100 personnes en emploi et, de ce nombre, 33 % étaient des femmes. C'est dans les MRC D'Autray, Montcalm, Joliette et Matawinie que l'on retrouve le plus grand nombre d'activités liées à l'agriculture.
- Pour la période 2002 à 2006, on ne prévoit pas de recul de l'emploi dans la branche du primaire. On peut donc s'attendre à une certaine stabilité du nombre de personnes occupées dans cette branche, dont le développement repose sur la production de produits à valeur ajoutée, la seconde et troisième transformation des aliments et du bois, ainsi que la recherche de nouveaux créneaux. À cet égard, l'agrotourisme, l'écotourisme, de même que le bioalimentaire présentent le plus grand potentiel de développement de la branche du primaire dans la région de Lanaudière.

➤ La branche du secondaire :

- Dans la branche du secondaire, c'est dans le secteur de la construction que l'on retrouvait, en 2002, le plus grand nombre de personnes en emploi, soit 13 300. Avec un taux de 7 %, le secteur de la construction arrive au troisième rang des secteurs d'activité classés selon le nombre de personnes en emploi dans la région pour l'année 2002. Les femmes ne représentent que 12 % des personnes occupées dans ce domaine.
- Dans le grand secteur manufacturier des biens non durables, c'est le sous-secteur des aliments et des boissons qui, en nombre de personnes occupées, est le plus important. En 2002, il regroupait 3 800 personnes en emploi, soit 2 % de l'ensemble

² Emploi-Québec. *Rapport annuel de gestion 2002-2003 – Région Lanaudière.*

des personnes occupées dans la région. Les femmes représentent 31 % des personnes travaillant dans ce secteur.

- Au sein du secteur manufacturier des biens durables, les secteurs du bois, des produits métalliques, du matériel de transport et celui des produits informatiques, électroniques et électriques ont connu une croissance du nombre de personnes en emploi supérieure à la moyenne régionale, soit 2 % comparativement à 1,5 %. C'est dans le secteur des produits informatiques, électroniques et électriques que l'on retrouve la plus forte proportion de femmes, soit 25 %.
- Au cours des prochaines années, les plus hauts taux de croissance du nombre de personnes occupées sont prévus dans les secteurs des produits métalliques, du meuble (3 % et plus), de la machinerie, du bois, ainsi que dans le secteur des aliments et boissons (entre 2 % et 3 %). Pour sa part, le secteur de la construction connaîtra un taux de croissance se situant entre 1 % et 2 %.

➤ **La branche du tertiaire :**

- Principalement liées aux services, les activités de la branche du tertiaire sont celles où on observe les plus hauts taux de personnes en emploi dans la région, ce qui s'explique par une forte croissance de sa population, ainsi que par une importante augmentation du nombre de nouvelles entreprises.
- C'est dans le secteur du commerce de détail et celui des soins de santé et d'assistance sociale que l'on retrouve les plus fortes proportions de personnes occupées au cours de l'année 2002, soit respectivement 16 % et 12 %. Ils font d'ailleurs partie de ceux où l'on retrouve les plus hauts taux de femmes en emploi, qui se situent au-delà de 50 % dans certains secteurs du tertiaire pour atteindre jusqu'à 80 % dans celui des soins de santé et d'assistance sociale.
- En ce qui concerne les prévisions, le secteur de la gestion d'entreprise et des services administratifs (3 %), suivi du secteur des soins de la santé et d'assistance sociale, ainsi que de celui des services professionnels, scientifiques et techniques (entre 2 % et 3 %) connaîtront les plus forts taux de croissance du nombre de personnes occupées dans la région.

(Voir tableau A en annexe)

CHAPITRE III

PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

3.1 INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- Les taux d'activité et d'emploi des femmes de la région (58,8 % et 54,8 %) sont supérieurs à ceux des Québécoises (57,7 % et 53,2 %), alors que leur taux de chômage est plus bas (6,9 % c. 7,7 %).
- Par contre, les taux d'activité et d'emploi des Lanaudoises sont plus faibles que ceux des hommes de la région. L'écart entre les taux d'activité féminin et masculin atteint 13,6 points de pourcentage et celui entre les taux d'emploi, 12,9 points, marquant des différences légèrement plus grandes qu'au Québec (respectivement 13,4 points et 11,7 points). Contrairement à l'ensemble du Québec (7,7 % c. 8,7 %), le taux de chômage des Lanaudoises est légèrement supérieur à celui des hommes (6,9 % c. 6,6 %).
- La situation de la main-d'œuvre varie cependant considérablement selon les MRC. Ainsi, D'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm affichent des taux d'activité et d'emploi féminins inférieurs à ceux du Québec, ainsi que des taux de chômage plus élevés, sauf en ce qui concerne D'Autray. Avec un taux d'emploi de 40,5 % et un taux de chômage de 10,6 %, Matawinie apparaît comme la MRC où l'intégration des femmes au marché du travail est la moins favorable. À l'inverse, Les Moulins et L'Assomption présentent les taux d'activité (respectivement 66 % et 63,4 %) et d'emploi (62,3 % et 59,9 %) féminins régionaux les plus élevés, ainsi que les taux de chômage les plus faibles (5,6 % et 5,5 %).
- De 1996 à 2001, le taux de chômage des Lanaudoises a diminué un peu plus que celui des Québécoises (- 4 points c. - 3,5 points), et que celui des hommes de la région (- 3,7 points) ou du Québec (- 3,6 points). Pendant la même période, le taux d'emploi des femmes de la région a augmenté au même rythme que celui des Québécoises (+ 4,8 points c. + 4,7 points), alors que chez les hommes, il gagnait 2,2 points dans la région et 3,1 points au Québec.

(Voir tableau 6 en annexe)

- En observant les taux d'emploi de 1996 à 2002, on constate que, peu importe la période ou le groupe d'âge considérés, les taux d'emploi des femmes de la région sont, à deux exceptions près, inférieurs à ceux des hommes. L'écart est plus marqué dans la population des 45 ans et plus, probablement en raison des difficultés d'intégration au marché du travail de ces femmes.

- Comparativement aux Québécoises, on observe que le taux d'emploi des Lanaudoises, après avoir été égal ou inférieur en 1996 et en 1998, est plus souvent supérieur ou équivalent en 2000 et 2002. Mentionnons que les femmes de la région de 15 à 19 ans et de 45 ans et plus ont connu une amélioration constante de leur taux d'emploi pendant les années étudiées, un phénomène qui se remarque dans tous les groupes d'âge chez les Québécoises, mais non chez les Lanaudoises puisque, dans les deux autres strates d'âge, l'évolution du taux d'emploi s'est plutôt faite en dents de scie.

(Voir tableau 7 en annexe)

3.2 RÉGIME DE TRAVAIL

- Les Lanaudoises occupent des emplois à temps partiel proportionnellement plus souvent que les hommes de la région (28,9 % c. 11,7 %) et même un peu plus que la moyenne des Québécoises (27,9 %).
- De 1996 à 2001, la proportion des femmes de la région travaillant à temps partiel a néanmoins reculé un peu plus qu'au Québec (- 3,3 points c. - 2,7 points).

(Voir tableau 8 en annexe)

3.3 RÉPARTITION PROFESSIONNELLE

- Le taux de féminité de la main-d'œuvre lanaudoise est un peu inférieur à celui du Québec (45,2 % c. 46,2 %). De 1996 à 2001, l'augmentation de la part des femmes dans la population active s'est produite à peu près au même rythme dans la région et dans l'ensemble du Québec (1,4 point c. 1,2 point).
- Tout comme les Québécoises, les femmes de la région sont concentrées dans le secteur des affaires, des finances et de l'administration (28,9 %), ainsi que dans le secteur de la vente et des services (28 %). Les taux de féminité dans ces deux secteurs, qui atteignent respectivement 75,4 % et 56,1 %, dépassent ceux du Québec (71,8 % et 54,4 %).
- Le taux de féminité le plus élevé, qui se remarque dans le secteur de la santé (81,1 %), est aussi supérieur à celui du Québec (77,9 %). Ces données laissent entendre que les Lanaudoises sont plus concentrées que les Québécoises dans les domaines fortement féminisés. Notons qu'on retrouve le taux de féminité le plus bas dans le secteur des métiers, des transports et de la machinerie, comme au Québec et dans une proportion équivalente (7,2 % c. 7,3 %).
- De 1996 à 2001, la proportion de travailleuses a augmenté parmi le personnel : de la gestion; de l'administration, de la réglementation et de la supervision du travail de bureau; des sciences naturelles; de la santé; des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion; de la supervision des ventes et des

services; ainsi que des métiers, des transports et de la machinerie. Par contre, la proportion de travailleuses a diminué parmi le personnel de soutien familial et de garderie, ainsi que dans le secteur agricole (sauf les manœuvres).

(Voir tableau 9 en annexe)

3.4 TRAVAIL AUTONOME

- En 2001, les travailleuses autonomes dont l'entreprise est constituée en société représentaient 2,3 % des femmes dans la population active de Lanaudière, comparativement à 5,7 % pour leurs homologues masculins. Celles dont l'entreprise n'est pas constituée en société comptaient pour 5,9 % de la main-d'œuvre féminine, comparativement à 7,6 % pour les travailleurs autonomes de la même catégorie. Dans l'ensemble du Québec, on remarque une proportion un peu inférieure de travailleuses autonomes dans les deux catégories (respectivement 2,1 % et 5,2 %).
- De 1996 à 2001, la proportion de travailleuses autonomes dont l'entreprise est constituée en société est restée stable chez les femmes tant de Lanaudière que du Québec, ainsi que, pour ainsi dire, chez leurs homologues masculins (- 0,3 point dans Lanaudière et - 0,2 point au Québec). Pendant la même période, la part de travailleuses autonomes dont l'entreprise n'est pas constituée en société a augmenté un peu chez les Lanaudoises (+ 1 point), alors qu'elle demeurerait pour ainsi dire stable chez les Québécoises (+ 0,4 point). Du côté des hommes, le pourcentage de cette catégorie de travailleurs diminuait légèrement dans la région (- 0,6 point) et demeurerait stable au Québec (- 0,3 point).
- Les MRC Montcalm et Matawinie regroupent les plus fortes proportions de travailleuses autonomes dont l'entreprise est constituée en société (3,9 % et 3,4 %), alors que Les Moulins et Joliette ont les plus faibles (1,8 % et 1,9 %). Ce sont les seules MRC dont la part de travailleuses autonomes de cette catégorie est inférieure à celle du Québec. Par ailleurs, Montcalm et D'Autray sont les seules MRC où on a enregistré une augmentation de la proportion de ce type de travailleuses entre 1996 et 2001.
- Les MRC Matawinie et Montcalm détiennent aussi les plus grands pourcentages de travailleuses autonomes dont l'entreprise n'est pas constituée en société (8,5 % et 7,2 %), alors que L'Assomption a le plus faible (5 %). Mentionnons que seule cette dernière MRC a une part de travailleuses autonomes de cette catégorie inférieure à la moyenne québécoise. Il importe aussi de souligner que, de 1996 à 2001, ce type de travailleuses a augmenté dans toutes les MRC de la région et ce, de façon plus sensible qu'au Québec.

(Voir tableau 10 en annexe)

CHAPITRE IV

SCOLARITÉ

4.1 ÉVOLUTION DE LA SCOLARITÉ

- De prime abord, quand on compare les profils scolaires des Lanaudoises et des Québécoises, deux différences s'imposent : les femmes de la région ont, en plus grande proportion, fréquenté l'école entre 9 et 13 ans (39,8 % c. 34,1 %) et elles détiennent nettement moins fréquemment un grade universitaire (7,9 % c. 13,3 %).
- Bien que les deux autres catégories de scolarisation soient à peu de chose près égales dans la région et au Québec, en examinant la situation par groupe d'âge, on remarque que, dans toutes les strates à l'exception de celle des 30-44 ans, les Lanaudoises ont, davantage que les Québécoises, fréquenté l'école moins de neuf ans et que, toujours à l'exception du même groupe d'âge ainsi que des 20-29 ans, elles ont moins poursuivi des études postsecondaires. L'ensemble de ces éléments nous permet d'affirmer que les femmes de la région accusent un certain retard scolaire par rapport aux Québécoises qui, s'il semble se résorber dans les groupes d'âge les plus jeunes en ce qui concerne la poursuite d'études postsecondaires, ne se dément pas pour l'obtention d'un diplôme universitaire.
- Par ailleurs, la scolarisation des femmes et des hommes de Lanaudière s'apparente. Cependant, en se penchant sur les groupes d'âge, on constate que dans les strates les plus jeunes, les femmes poursuivent davantage des études postsecondaires et, surtout, universitaires.
- Dans Lanaudière comme au Québec, on remarque une relation inverse entre l'âge et le niveau de scolarité, tant pour les femmes que pour les hommes. En conséquence, on a vu s'élever de 1996 à 2001 la proportion des femmes de la région et du Québec détenant un grade universitaire, alors que diminuait la part de celles ayant fait moins de neuf années d'études.

(Voir tableau 11 en annexe)

4.2 SCOLARITÉ ET SITUATION À L'EMPLOI

- Toutes catégories d'âge confondues, le taux d'emploi des femmes de Lanaudière augmente en fonction de la scolarisation, une situation qu'on observe aussi dans l'ensemble du Québec. Par contre, dans certaines MRC (D'Autray, Matawinie et Montcalm), les hommes ayant complété des études postsecondaires ont des taux d'emploi supérieurs à ceux qui détiennent un grade universitaire.
- Les taux de chômage féminin et masculin de Lanaudière et du Québec sont pour leur part inversement proportionnels à la scolarisation.

- C'est parmi les personnes ayant un grade universitaire que l'écart entre le taux d'emploi féminin et masculin est le moins important et ce, tant dans Lanaudière qu'au Québec. À l'inverse, la différence la plus marquée s'observe chez les individus, de la région comme du Québec, qui ont fait moins d'une neuvième année d'études.
- Si, au Québec, le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes dans tous les groupes de scolarisation, dans Lanaudière, les personnes détenant un grade universitaire se distinguent à ce chapitre. En effet, le taux d'emploi des graduées universitaires (84,3 %) est supérieur à celui de leurs homologues masculins (81,4 %). Seule la MRC Les Moulins a un taux d'emploi féminin légèrement inférieur à celui des hommes de cette catégorie de scolarité (87,4 % c. 88,1 %).
- Contrairement à l'ensemble du Québec où le taux de chômage féminin est inférieur au taux masculin dans toutes les catégories de scolarité, dans Lanaudière, seules les femmes ayant poursuivi des études postsecondaires (5,3 % c. 5,5 %) ou détenant un grade universitaire (1,6 % c. 2 %) se prévalent de cette situation.
- Par rapport aux Québécoises, les taux d'emploi des Lanaudoises sont plus élevés et les taux de chômage inférieurs et ce, pour toutes les strates de scolarisation. Bien sûr, étant donné les importantes différences dans la situation de l'emploi des MRC, certaines font exception à cette règle. Si, dans le cas de Matawinie, on note que les taux d'emploi féminins sont inférieurs à ceux du Québec et ce, dans toutes les catégories de scolarisation, dans les autres MRC où des femmes s'en tirent moins bien que les Québécoises (D'Autray, Joliette et Montcalm), on remarque qu'il s'agit plus souvent de femmes des catégories de scolarisation inférieures.

(Voir tableau 12 en annexe)

CHAPITRE V

REVENU

5.1 REVENU MOYEN D'EMPLOI

- En 2001, les Lanaudoises touchaient un revenu moyen d'emploi de 21 922 \$, qui représentait 94,2 % du revenu moyen d'emploi des Québécoises (23 282 \$). Pour leur part, les Lanaudois, avec 34 058 \$, obtiennent 98,1 % du revenu de leurs homologues du Québec.
- Dans la région, le rapport des revenus féminin et masculin se situe à 64,4 %, ce qui marque un écart de revenu plus substantiel qu'au Québec où les femmes touchent 67,1 % du revenu moyen d'emploi masculin.
- De 1991 à 2001, le revenu moyen d'emploi des femmes de la région a augmenté un peu plus lentement que celui des Québécoises (32,7 % c. 33,6 %).
- C'est dans L'Assomption que les femmes touchent le revenu moyen d'emploi le plus élevé (24 451 \$) : il s'agit d'ailleurs de la seule MRC de la région où le revenu féminin dépasse celui de la moyenne des Québécoises. À l'inverse, D'Autray affiche le revenu féminin d'emploi le plus faible (17 707 \$). C'est aussi dans cette dernière MRC qu'on remarque le plus important écart entre les revenus d'emploi féminin et masculin, les femmes ne touchant que 61,9 % du revenu des hommes, alors que c'est Joliette qui présente la différence la moindre (69,4 %).

(Voir tableau 13 en annexe)

5.2 REVENU MOYEN TOTAL

- Les revenus moyens totaux des femmes (19 911 \$) et des hommes (32 617 \$) de Lanaudière sont inférieurs à ceux du Québec (respectivement 21 286 \$ et 33 117 \$).
- Le revenu moyen total des femmes de Lanaudière représente 93,5 % de celui des Québécoises et 61 % de celui des hommes de la région : dans les deux cas, ces écarts sont supérieurs à ceux observés pour les revenus d'emploi.
- De 1991 à 2001, le revenu moyen total des femmes de la région a un peu moins augmenté que celui des Québécoises (27,9 % c. 28,9 %).
- Dans Lanaudière, 8 % des femmes ne touchent aucun revenu, comparativement à 7,1 % des Québécoises et à 4,1 % des hommes de la région.

- Parmi les femmes de Lanaudière qui touchent un revenu, 54,9 % reçoivent moins de 20 000 \$ par an, comparativement à 54,4 % pour les Québécoises. À l'inverse, 14,6 % des femmes de la région ont un revenu moyen de plus de 35 000 \$, comparativement à 16,7 % des Québécoises.

(Voir tableau 14 en annexe)

CHAPITRE VI

INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

6.1 SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE³

- Pour la période 1994 à 1998, l'espérance de vie dans Lanaudière est légèrement inférieure à celle de l'ensemble du Québec (77,3 ans c. 77,9 ans) : la différence est plus marquée pour les femmes (80,3 ans c. 81,1 ans) que pour les hommes (74,4 ans c. 74,6 ans). L'espérance de vie en bonne santé des Lanaudois et des Lanaudoises, en 1998, est également inférieure à celle de l'ensemble du Québec (65 ans c. 66,8 ans); nous ne disposons cependant pas de données différenciées selon le sexe pour cet indicateur.
- De 1994 à 1998, pour tous les groupes d'âges de sa population, la région Lanaudière affiche un taux brut de mortalité moindre que l'ensemble du Québec (606 par 100 000 c. 728 par 100 000). Toutefois, pour la même période, le taux de mortalité est significativement plus élevé dans la région que dans l'ensemble du Québec pour le groupe de 65 à 74 ans (2 485 c. 2 321 par 100 000) et celui de 75 ans et plus (8 517 c. 7 932 par 100 000).
- Pour la période 1994 à 1998, le taux de mortalité due au cancer du sein est moins élevé dans la région qu'au Québec (31 c. 32 par 100 000). Cependant, pour la même période, la population de Lanaudière est plus fortement touchée par deux causes de décès associées au tabagisme : les taux de mortalité due au cancer du poumon (79 c. 66 par 100 000) et aux maladies de l'appareil respiratoire (84,3 c. 65,6 par 100 000) sont en effet plus élevés dans la région. Précisons qu'on y enregistre, en 1998, un pourcentage plus élevé de fumeurs actuels que dans l'ensemble du Québec (40,6 c. 34 %) et ce, tant pour les femmes (38,9 c. 32,6 %) que pour les hommes (42,3 c. 35,4 %). Par ailleurs, le pourcentage de personnes de 15 ans et plus fumant 26 cigarettes et plus est également plus élevé dans la région (5,2 c. 3,4 %).
- Lanaudière est la deuxième région du Québec pour ce qui est de la proportion de la population de 15 ans et plus ayant pratiqué une activité physique de loisir moins d'une fois par semaine en 1998 (50,5 c. 48%). Cette part atteint 51,8 % chez les Lanaudoises, comparativement à 49,2 % chez les Lanaudois et à 49,3 % chez les Québécoises. Lanaudière se classe aussi au second rang pour la proportion de la population de 15 ans et plus estimant avoir de moyennes ou mauvaises habitudes alimentaires (17,1 c. 15,3 %). Ce taux s'établit à 15,1 % chez les Lanaudoises, comparativement à 13,6 % chez les Québécoises, mais à 19,2 % chez les Lanaudois.
- En 1998, chez les 15 ans et plus, le pourcentage de personnes insatisfaites de leur vie sociale est à peine plus élevé dans Lanaudière qu'au Québec (13,5 c. 13,1 %); le

³ Les données citées dans cette section proviennent de : Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait de santé, Le Québec et ses régions*, édition 2001, adresse Web : http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/050_portrait_sante_2001.pdf.

pourcentage est également à peine plus élevé chez les femmes (13,7 c. 13,3 %) mais il l'est davantage chez les hommes (13,3 c. 12,8 %).

- Pour l'année 1998, la région Lanaudière affiche un plus fort pourcentage de femmes de 15 ans et plus se situant dans la catégorie élevée de détresse psychologique que dans l'ensemble du Québec (24,4 c. 22,8 %); chez les hommes de la région, le taux de détresse psychologique est inférieur à celui des hommes de l'ensemble du Québec (15,7 c. 17,3 %).
- En 1998, le pourcentage des hommes de 15 ans et plus présentant des idées suicidaires est plus élevé en région que dans l'ensemble du Québec (5,8 c. 3,9 %) alors que chez les femmes le pourcentage est légèrement inférieur en région qu'au Québec (3,5 c. 3,9 %)⁴.
- Pour la période 1994 à 1998, le taux de mortalité par suicide chez les hommes de la région est supérieur à celui chez les hommes de l'ensemble du Québec (31,5 c. 30,5 par 100 000); bien que l'écart soit moindre, ce taux est également supérieur chez les femmes de la région (8,5 par 100 000)⁵ par rapport à celles de l'ensemble du Québec (8,1 par 100 000).

6.2 VIOLENCE

- En 2001, 588 femmes ont été victimes d'infractions liées à la violence conjugale déclarées dans la région. Pour cette même année, Lanaudière était l'une des trois régions ayant la plus forte proportion de femmes parmi les victimes de violence conjugale : en effet, 88 % des 668 victimes d'infractions liées à la violence conjugale rapportées dans la région étaient des femmes.
- Avec un taux de victimisation de violence conjugale chez les femmes à 349,9 par 100 000 habitants par rapport à 47,4 par 100 000 chez les hommes, Lanaudière figure, en 2001, parmi les trois régions ayant un taux de victimisation des femmes environ sept fois plus élevé que celui des hommes, aux côtés de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord.
- Comme c'est le cas pour l'ensemble du Québec, ce sont les femmes de 25 à 39 ans qui ont été le plus souvent victimes de violence conjugale dans la région de Lanaudière, en 2001.
- Dans la région, en 2001, les femmes victimes de violence conjugale étaient principalement les ex-conjointes des auteurs présumés (46,1 % contre 43,7 % pour les conjointes et 10,4 % pour les amies intimes). Au Québec, ce sont les conjointes qui ont été le plus souvent victimes de violence conjugale (47 % contre 42 % pour les ex-conjointes et 11 % pour les amies intimes).

⁴ L'échantillon étant restreint, les valeurs régionales doivent être interprétées avec prudence.

⁵ *Idem*.

- La proportion des dossiers faisant suite à des dénonciations effectuées par des victimes féminines et classés par les policiers atteint 92,7 % dans Lanaudière (c. 91,7 %). Cependant, 26,2 % l'ont été sans mise en accusation, une part supérieure à celle observée en moyenne au Québec (17,7 %).

C H A P I T R E V I I

PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR

- En 2003, la région de Lanaudière ne comptait qu'une seule femme parmi les sept députés élus à l'Assemblée nationale du Québec, soit 14,3 % : un taux nettement inférieur à celui du Québec (30 %).
- Au palier municipal, la proportion de mairesses, de 15,3 %, s'est maintenue, en 2003, au-dessus de l'ensemble du Québec (11 %). En ce qui concerne les conseillères, la proportion régionale, de 23,8 % en 2003, est sensiblement la même que pour l'ensemble du Québec, qui est de 24 %.
- Des 46 membres composant le conseil d'administration du Conseil régional de développement de Lanaudière (CRDL) en 2003, 11 étaient des femmes (23,9 %), ce qui constitue une proportion inférieure à celle de l'ensemble du Québec (29 %). Cependant, la proportion de femmes siégeant à l'exécutif du CRD était plus grande en région que dans l'ensemble du Québec (33,3 % c. 27 %).
- Depuis le 1^{er} avril 2004, cette instance a cédé la place à la Conférence régionale des élu-e-s (CRÉ). Les femmes y occupent 13 % des sièges réservés aux élu-e-s (3 sur 23) et 75 % de ceux destinés à la société civile (9 sur 12).
- En 2003, la proportion de femmes siégeant dans les six centres locaux de développement (CLD) de la région est de 24 %, soit une proportion inférieure à l'ensemble du Québec (27 %).
- Le taux de la représentation féminine au Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière (CRPMT) est supérieur à l'ensemble du Québec (61,1 % c. 42 %) en 2003.
- En 2003, la proportion de femmes siégeant au conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière était inférieure à celle de l'ensemble du Québec (41,7 % c. 46 %). Le taux de représentation féminine au Forum de la population était également moins élevé en région qu'au Québec (50 % c. 52 %). Toutefois, à l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux qui a remplacé la RRSSS en janvier 2004, les femmes occupent 50 % des sièges du conseil d'administration, soit 8 sur 16. Par ailleurs, la proportion de femmes au sein des conseils d'administration des établissements de la santé et des services sociaux est significativement plus élevée en région qu'au Québec (56,8 % c. 44 %).
- Pour l'année 2003, le taux de représentation féminine au sein des conseils des commissaires des commissions scolaires est moins élevé en région qu'au Québec (42,9 % c. 53 %). Cependant, la région se démarque avec une proportion de femmes

largement plus élevée au sein du conseil d'administration du Cégep régional que dans l'ensemble du Québec (60 % c. 36 %).

- Dans le milieu associatif régional, la présence des femmes est variable au sein des conseils d'administration des différents organismes pour l'année 2003. À l'Association touristique régionale et au Conseil régional de l'environnement, les taux de représentation féminine sont inférieurs à ceux observés au Québec, soit, respectivement, 26,1 % comparativement à 33 % et 16,7 % comparativement à 30 %. À l'inverse, certains organismes affichent une proportion de présence féminine supérieure. Citons le Conseil régional de la culture (53,3 % c. 45 %), et l'Unité régionale des loisirs et sports (42,9 % c. 27 %). Avec un taux de 52,9 %, la présence féminine au sein du conseil d'administration du Forum jeunesse de Lanaudière se situe dans la moyenne québécoise qui est de 53 %.
- Sur le plan économique et financier, le Conseil des représentants de la Fédération des caisses populaires est composé à 15 % de femmes, alors que dans l'ensemble du Québec, ceux-ci comptent en moyenne 20 % de femmes.
- En 2003, le conseil d'administration de la Fédération de Lanaudière de l'Union des producteurs agricoles (UPA) compte 13,3 % de productrices agricoles, un taux inférieur à la moyenne québécoise qui est de 20 %.

(Voir tableau 15 en annexe)

CHAPITRE VIII

BILAN DES RECOMMANDATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME À L'OCCASION DE LA PUBLICATION DE L'AVIS RÉGIONAL

Dans son avis sur les conditions de vie des femmes de Lanaudière, le Conseil du statut de la femme a retenu cinq cibles d'intervention où sont regroupées les différentes mesures qu'il proposait aux instances régionales et locales. Ce chapitre présente un premier bilan des gestes posés ou planifiés par certaines des instances interpellées.

➤ **Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes**

Dans l'une de ses recommandations pour atteindre cette première cible d'intervention, le Conseil interpellait les diverses instances régionales et locales de Lanaudière afin qu'elles adoptent des mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'adaptation de leur action aux réalités propres aux femmes et aux hommes de Lanaudière.

- Le CRD Lanaudière s'est assuré de l'intégration de recherches ventilées selon les sexes parmi les projets d'ententes spécifiques en condition féminine et en éducation élaborés sous sa responsabilité. Bien que ces ententes n'aient pu être signées, des actions seront tout de même réalisées en ce sens.
- Pour sa part, la Direction régionale d'Emploi-Québec s'est assurée que le traitement des données du recensement de 2001 ainsi que le suivi des résultats de ses interventions soient ventilés selon le sexe. De plus, les répondantes régionales ont assisté à une formation de base en analyse différenciée selon le genre.
- Au palier local, le CLD D'Autray a le souci de colliger, dans ses statistiques, la participation féminine à ses divers services.

➤ **Cible d'intervention 2 : Documenter la situation des jeunes femmes de façon à être en mesure de mettre en place les moyens pour soutenir leur intégration socioprofessionnelle et leur participation sociale**

Au moment de publier son avis, le Conseil notait que la région de Lanaudière avait une proportion de jeunes de 0-14 ans nettement supérieure à la moyenne québécoise. Il remarquait également, qu'à certains égards, la situation des jeunes lanaudoises était moins favorable que celle des jeunes femmes de l'ensemble du Québec et que, dans certains cas, leur situation est plus difficile que celle des jeunes hommes de la région. Afin d'apporter des correctifs à leur situation et d'accroître les chances des jeunes femmes de la région, le Conseil a identifié onze mesures qu'il a ensuite proposées aux

instances concernées. Ces mesures ont donné lieu à la planification et à la réalisation de gestes tels que :

- Le CRDL a accordé son soutien au Comité régional pour la valorisation de l'éducation de Lanaudière (CRÉVALE) afin qu'il forme une équipe de recherche ayant pour mandat d'analyser, de manière différenciée, les causes du décrochage scolaire des jeunes. Le CRDL a également appuyé la réalisation d'un portrait sur la main-d'œuvre féminine et d'un sur l'entrepreneuriat féminin qui permettront de mettre en lumière la réalité des jeunes femmes comparativement aux plus âgées quant à ces indicateurs.
- En vue de mieux accorder l'offre de formation professionnelle, collégiale et universitaire aux priorités de développement de la région, la Direction régionale d'Emploi-Québec participe à la Table éducation coordonnée par le MEQ ainsi qu'au sous-comité sur la carte des programmes. Elle intervient également par la formulation d'avis sur les nouvelles options à développer en formation professionnelle et technique ainsi que par son soutien au concours « *Chapeau les filles* ». D'autre part, le portrait sur la main-d'œuvre féminine, dont la réalisation a été soutenue par le CRDL, permettra, entre autres, de travailler à une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les emplois ayant de bonnes perspectives pour les femmes, ce qui devrait favoriser la rétention des jeunes dans la région, de même que leur persistance scolaire. De plus, les démarches du CRÉVALE donneront lieu à la mise en place d'actions pour la valorisation de l'éducation et le soutien à la persistance scolaire.
- Interpellée, entre autres, par des recommandations visant le maintien, l'amélioration et la consolidation des services de planification des naissances et d'avortement offerts dans la région, l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, signale que la pilule du lendemain est offerte dans les six CLSC de la région. Elle assure également que les services d'IVG offerts dans deux CLSC (Lamater et Joliette) répondent bien aux besoins des femmes. Par ailleurs, sa Direction de la santé publique et d'évaluation (DSPÉ) a réalisé un ensemble de mesures retenues dans le *Plan d'action pour l'éducation à la sexualité et la prévention des grossesses et des ITS à l'adolescence*.

➤ **Cible d'intervention 3 : Prendre les mesures pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail**

Dans son avis, le Conseil constate que d'importants écarts subsistent entre les Lanaudoises et les Lanaudois quant à leur position sur le marché du travail et ce, malgré des taux d'activité et d'emploi des femmes de Lanaudière supérieurs aux moyennes québécoises observées en 1996. Face à un tel constat et afin de susciter la planification et la mise en œuvre d'actions en vue de réduire ces écarts, le Conseil retenait neuf mesures.

- L'une s'adressait au CRDL et aux partenaires régionaux afin qu'ils reconnaissent l'importance et appuient le projet d'entente spécifique en condition féminine élaboré

par son comité consultatif en condition féminine. Rappelons que, entre autres objectifs, ce projet visait à accroître l'autonomie économique des femmes. À l'égard de cette recommandation, le CRDL souligne « qu'il aura négocié l'entente spécifique en condition féminine pendant trois ans sans avoir eu les engagements escomptés. Il s'est toutefois assuré de soutenir financièrement la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL) pour qu'elle aille de l'avant avec une partie du plan d'action, soit la réalisation de portraits sur la main-d'œuvre féminine et sur l'entrepreneuriat féminin ainsi que des actions visant à favoriser et à soutenir la présence des femmes dans les instances décisionnelles de la région. » À cet effet, un comité, composé des représentantes des directions régionales des ministères concernés, a été mis sur pied pour assurer le suivi technique de ces actions.

- Le Conseil adressait également des recommandations en vue de favoriser l'intégration des femmes dans les formations et les emplois non traditionnels dans la région de Lanaudière. La Direction régionale d'Emploi-Québec signale que les actions suivantes ont été réalisées en ce sens : recrutement spécifique des femmes dans les formations professionnelles non traditionnelles telles que les formations en métallurgie et en travail du bois (affiche, salon de l'emploi, etc.); organisation d'activités d'initiation aux métiers non traditionnels dans le sud de la région; ajout systématique d'activités de soutien et d'encadrement pour les participantes à la mesure de formation dans les établissements scolaires.

➤ **Cible d'intervention 4 : Tenir compte des caractéristiques des femmes défavorisées lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion**

Sous cette quatrième cible, le Conseil a retenu et proposé six mesures. L'une d'elles visait à mieux cerner la réalité des femmes défavorisées afin de tenir compte de leur potentiel et des obstacles à leur intégration dans les mesures d'insertion sociale ou de préparation à l'emploi conçues à leur intention.

Interpellée par cette mesure, la Direction régionale du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille – Sécurité du revenu a posé les gestes suivants :

- participation au financement de l'entente spécifique en développement social visant l'amélioration de la qualité de vie de la population lanaudoise;
- implantation de la démarche « *Ma place au soleil* » favorisant le retour aux études des jeunes mères chefs de famille monoparentale;
- références actives par le personnel des centres locaux d'emploi aux CLSC des personnes admissibles au programme OLO et/ou Naître égaux, grandir en santé (NEGS);

- participation aux travaux du comité interministériel sur les orientations en matière d'agression sexuelle;
- partage régulier d'informations diverses avec différents organismes du milieu.

➤ **Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent**

Avec cette cible, le Conseil a suggéré cinq mesures, lesquelles ont d'ailleurs été proposées essentiellement à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, laquelle a, depuis, été remplacée par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière (l'Agence).

Au plan de la santé mentale des Lanaudoises, l'Agence a, entre autres, offert une formation à 14 intervenantes des centres de femmes de la région en vue de développer des outils appropriés en matière de santé mentale auprès d'une clientèle féminine diversifiée en lien avec l'approche féministe. Elle a aussi mis à la disposition des professionnel-le-s de son réseau les documents fournis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), soit : le nouveau *Guide pour le développement des compétences en santé mentale* ainsi qu'une *Banque de documents de référence relatifs à la santé mentale*. Ces outils serviront à les soutenir dans l'ajustement de leurs pratiques aux nouvelles réalités et au développement de leurs compétences sur l'appropriation du pouvoir, la mise en réseau de services et l'approche différenciée selon les sexes.

En ce qui concerne les efforts pour contrer la violence faite aux femmes, les actions réalisées par l'Agence ont notamment favorisé la concertation régionale en matière d'agression sexuelle par la mise sur pied de divers comités réunissant les principaux acteurs touchés par ce problème. Ces actions ont également permis de consolider l'organisme CALACS Coup de Cœur, situé à Joliette, et elles ont contribué à l'implantation du nouveau CALACS la Chrysalide à Terrebonne.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
Cible d'intervention 1 : Recueillir des données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs pour développer des mesures appropriées aux femmes et aux hommes		
ISQ	1. Agir à titre de mandataire de l'engagement de la collecte de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs et travailler de concert avec tous les ministères et organismes, publics ou parapublics, nationaux, régionaux ou locaux	Au plan national, le CSF a adressé à plusieurs reprises des demandes à l'ISQ relativement à la nécessité d'avoir des données ventilées selon le sexe et disponibles dans tous les secteurs d'activité. La mise sur pied, en 2003, de la Banque de données des statistiques officielles (BDSO), pilotée par l'ISQ et à laquelle contribuent un grand nombre de ministères, contribue à renforcer l'habitude de produire de telles données.
Mrég	2. S'assurer de l'engagement de ses partenaires de la Commission administrative régionale (CAR) dans la collecte de statistiques régionales sexuées pour chaque territoire de MRC et signifier des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable, soit le CRD et les CLD.	Aucun suivi n'a été accordé jusqu'à maintenant à cette recommandation.
Instances régionales et locales de Lanaudière	3. Adopter des mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de la collecte de statistiques et procéder à l'analyse différenciée selon les sexes.	Le CRDL s'est assuré de l'intégration de recherches ventilées selon le sexe parmi les projets dans les ententes spécifiques en condition féminine et en éducation, élaborées sous sa responsabilité. Bien que ces ententes n'aient pu être signées, des actions seront tout de même réalisées en ce sens.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
		Pour sa part, la Direction régionale d'Emploi-Québec s'est assurée d'un traitement sexué des données du recensement de 2001 ainsi que d'une présentation différenciée selon les sexes du suivi des résultats de ses interventions. De plus, les répondantes régionales ont assisté à une formation de base en analyse différenciée selon le genre. L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux précise que : « Depuis toujours et dans la mesure où les données le permettent (sur le plan de la disponibilité et de la pertinence statistique), le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPÉ) ventile les données qu'il produit en les différenciant selon le sexe. » Au palier local, le CLD D'Autray a le souci de colliger, dans ses statistiques, la participation féminine à ses divers services.
MRCI	4. Documenter la situation des femmes immigrantes de la région afin d'adapter les politiques et programmes.	Aucun suivi n'a été accordé jusqu'à maintenant à cette recommandation.
CRDL et RRSSS <i>Secrétariat aux affaires autochtones, conseils de bande</i>	5. Recueillir et analyser des informations pour circonscrire la contribution et les besoins sociaux des Amérindiennes de la région afin d'être mieux en mesure d'adapter les politiques et programmes à leur réalité.	Selon les informations transmises par le CRDL, un CPE a été mis sur pied à Manawan et 15 éducatrices ont été formées dans la communauté avec la participation du Cégep régional. De plus, à la suite des interventions du CRDL, le <i>Fonds jeunesse Québec</i> a financé une formation en hôtellerie pour une quinzaine de jeunes.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
Cible d'intervention 2 : Documenter la situation des jeunes femmes de façon à être en mesure de mettre en place les moyens pour soutenir leur intégration socioprofessionnelle et leur participation sociale		
CRDL et RRSSS	6. Dresser un portrait des jeunes, femmes et hommes, permettant de faire une analyse différenciée selon le sexe.	Le CRDL a apporté son soutien au Comité régional pour la valorisation de l'éducation de Lanaudière (CRÉVALE) afin qu'il forme une équipe de recherche ayant pour mandat d'analyser, de manière différenciée, les causes du décrochage scolaire des jeunes. De plus, le CRDL appuie la réalisation d'un portrait sur la main-d'œuvre féminine et d'un sur l'entrepreneuriat féminin qui permettront de mettre en lumière la réalité des jeunes femmes comparativement aux plus âgées quant à ces indicateurs. La réalisation de ces portraits a pour but de cibler les actions appropriées pour les femmes, jeunes et moins jeunes. Aucune démarche n'a été entreprise pour que le CRDL et l'Agence s'associent afin de dresser un portrait. Dans les dernières années, plusieurs documents ont été produits par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPÉ, que ce soit des portraits généraux (tableau de bord sur la thématique jeunesse (moins de 20 ans), portrait des jeunes de 15 à 29 ans) ou sur des problématiques particulières (réussite scolaire, décrochage scolaire, consommation d'alcool et de drogues chez les 10 à 17 ans, suicide, itinérance).
CRDL et CRPMT <i>Directions régionales du MEQ et d'Emploi-Québec</i>	7. Prendre en considération les besoins spécifiques des jeunes femmes lors des travaux visant à mieux accorder l'offre de formation professionnelle, collégiale et universitaire aux priorités de développement de la région.	À cet égard, le CRDL souligne que le <i>Portrait sur la main-d'œuvre féminine</i>, mentionné plus haut, prévoit aussi de : recenser les formations disponibles en lien avec les secteurs d'excellence de la région et les professions ayant de bonnes perspectives d'emploi;

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
		• connaître la progression des inscriptions des femmes de moins de 20 ans et de plus de 20 ans dans ces programmes reliés aux emplois d'excellence; • connaître les taux d'abandon, de diplomation et de placement dans ces programmes. En outre, le CRDL précise que l'objectif de cette étude est de travailler à une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les emplois ayant de bonnes perspectives pour les femmes, visant ainsi à améliorer la rétention des jeunes dans la région, de même que leur persistance scolaire. Il souligne également que les démarches du CRÉVALE permettront la mise en place d'actions pour la valorisation de l'éducation et le soutien à la persistance scolaire. Pour sa part, la Direction régionale d'Emploi-Québec a posé les gestes suivants : • participation à la Table éducation coordonnée par le MEQ ainsi qu'au sous-comité sur la carte des programmes; • formulation d'avis sur les nouvelles options à développer en formation professionnelle et technique; • rencontre régulière de la table MEQ-MESSF et rencontre avec les établissements de formation; • soutien au concours « <i>Chapeau les filles</i> ».
Planificateurs du développement Planificateurs et dispensateurs de formation	8. Développer des liens entre eux et améliorer l'information scolaire et professionnelle.	Le CRDL indique que l'essence de cette recommandation se retrouve dans les actions qui ont été défendues lors des négociations des ententes spécifiques en condition féminine et en éducation.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
		À cet effet, la Direction régionale d'Emploi-Québec a réalisé les actions suivantes : • présentation des perspectives professionnelles aux représentant-e-s des deux commissions scolaires et du Cégep régional de Lanaudière ainsi qu'au forum des ressources externes d'Emploi-Québec; • présentation sur invitation dans quelques établissements de formation; • tenue de salons de l'emploi et d'activités d'information pour le grand public; • participation à la campagne régionale de valorisation de la formation professionnelle et technique; • diffusion de capsules sur le programme d'apprentissage en milieu de travail dont une présentant l'expérience d'une participante dans le domaine de l'ébénisterie; • travaux d'analyse en cours sur la présence des femmes dans les professions ayant de bonnes perspectives et les formations menant à ces professions. Au palier local, le CLD D'Autray indique qu'il existe une table sectorielle où toutes et tous collaborent à ces objectifs et que la commission scolaire est représentée à son conseil d'administration.
Commissions scolaires et Cégep	9. Se doter d'un objectif numérique d'inscription des filles à certains programmes professionnels ou techniques en lien avec les secteurs de pointe de la région.	Aucun suivi n'a été accordé jusqu'à maintenant à cette recommandation.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
MAPAQ	10. Mesures pour augmenter le nombre de filles dans les entreprises agricoles familiales et pour accroître la formation en gestion des agricultrices.	Un article dans le <i>Journal agricole</i> est prévu. D'autres mesures sont à préciser.
MAPAQ	11. Adopter des mesures pour augmenter le nombre de filles dans les entreprises agricoles familiales et pour accroître la formation en gestion des agricultrices.	Aucun suivi n'a été accordé jusqu'à maintenant à cette recommandation.
CRDL	12. Distinguer la réalité et les motivations des jeunes femmes et des jeunes hommes qui quittent la région afin de développer des mesures visant leur rétention ou leur retour.	Le Forum jeunesse Lanaudière, qui est une instance soutenue par le CRDL, porte cette préoccupation. Le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) accorde une attention particulière à cette question lors de l'étude des projets qui lui sont soumis.
RRSSS (l'Agence)	13. Approfondir l'étude des problèmes de santé mentale des adolescents et des jeunes adultes en distinguant la réalité des filles et des garçons et en vérifiant les liens entre leur santé mentale et l'adoption de comportements à risque. S'assurer de la disponibilité des services requis et de l'information sur les ressources existantes et veiller à l'arrimage entre ces ressources.	À la DSPÉ, cette thématique n'a pas été abordée en mettant en lien la santé mentale des jeunes et l'adoption de comportements à risque.
RRSSS (l'Agence)	14. Veiller au maintien, à l'amélioration et à la consolidation des services de planification des naissances et d'avortement offerts dans la région, en accordant une attention particulière aux besoins de la partie sud du territoire et à la nécessité d'accroître les activités de prévention, notamment auprès des jeunes femmes.	La pilule du lendemain est offerte gratuitement aux jeunes dans les CLSC de la région (projet financé en partie par les CLSC, en partie par l'Agence). Les services d'IVG, offerts dans deux CLSC (Lamater et Joliette), répondent bien aux besoins des femmes selon l'Agence. Pour les interventions de plus de 14 semaines, un comité régional sera relancé pour voir la possibilité de faire ces interventions dans le milieu hospitalier de Lanaudière,

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
		sinon le corridor de services est bien organisé avec Montréal (il existe un protocole provincial à cet effet). Un ensemble de mesures ont été réalisées par la DSPÉ dans le Plan d'action pour l'éducation à la sexualité et la prévention des grossesses et des ITS à l'adolescence : • formation d'un comité de travail pour promouvoir et définir les paramètres de l'éducation à la sexualité au primaire dans le cadre de la réforme scolaire; • production, lancement et distribution (aux parents d'élèves de 6e année, pharmacies, organismes) d'une brochure pour les parents afin de promouvoir leur implication dans l'éducation à la sexualité; • consolidation des cliniques jeunesse dans cinq CLSC et développement d'une clinique dans un sixième; • disponibilité de services d'IVG jusqu'à 14 semaines autant dans le nord (CLSC Joliette) que dans le sud (CLSC Lamater) de la région. De plus, la DSPÉ doit poursuivre le travail sur les deux dossiers suivants : • la promotion et le développement d'outils de formation pour l'éducation à la sexualité en lien avec la réforme scolaire (avec le réseau de l'éducation); • l'obtention d'ordonnances collectives (loi 90) afin que les infirmières puissent prescrire la contraception aux jeunes femmes.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
RRSSS	15. Évaluer de façon très serrée les pratiques obstétricales des centres hospitaliers qui se démarquent quant au nombre d'épisiotomies.	L'Agence a colligé des informations qui permettent de constater une importante diminution de la proportion d'épisiotomies au Centre hospitalier Pierre-Le-Gardeur (CHPLG), qui serait passée de 63 % en 1996-1997 à 40,9% en 2000-2001, une diminution qui ne s'est pas manifestée au Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRD).
RRSSS	16. Envisager d'intégrer les services des sages-femmes dans le continuum de services de première ligne en périnatalité dès que l'évaluation des projets pilotes par le MSSS sera complétée.	Actuellement, rien n'est prévu à l'Agence pour donner suite à cette recommandation puisque aucun projet en ce sens n'a été soumis dans la région et il n'y a pas de disponibilité budgétaire pour la mise sur pied d'un tel service.
Cible d'intervention 3 : Prendre les mesures pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail		
CRDL <i>Partenaires régionaux</i>	17. Compte tenu de la position des Lanaudoises sur le marché du travail d'une part et, d'autre part, de la pertinence des priorités en vue d'accroître l'autonomie économique des femmes identifiées par le comité consultatif en condition féminine du CRDL pour un projet d'entente spécifique en condition féminine, que le CRDL et ses partenaires régionaux accordent à cette proposition toute l'importance qu'elle mérite.	Le CRDL aura négocié l'entente spécifique en condition féminine pendant trois ans sans avoir obtenu les engagements escomptés. Il s'est toutefois assuré de soutenir financièrement la TCGFL pour qu'elle aille de l'avant avec une partie du plan d'action, soit la réalisation de portraits sur la main-d'œuvre féminine et sur l'entrepreneuriat féminin ainsi que des actions visant à favoriser et à soutenir la présence des femmes dans les instances décisionnelles de la région.
MEQ et Emploi-Québec	18. Intensifier les efforts pour le développement et la diffusion d'outils permettant la reconnaissance des acquis extrascolaires des femmes adultes. S'assurer que le matériel mis au point prendra aussi en considération les programmes de formation professionnelle où s'inscrivent majoritairement les femmes.	La reconnaissance des acquis relève exclusivement du ministère de l'Éducation. Le plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue identifie d'ailleurs la reconnaissance des acquis comme prioritaire pour l'année en cours.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
		Le programme d'apprentissage vise la reconnaissance des acquis et la maîtrise des compétences en milieu de travail. Bien que le nombre de femmes ait doublé en 2002-2003 par rapport à l'année précédente, ce programme est encore peu utilisé par la clientèle féminine. Sa promotion fait l'objet d'une attention particulière auprès de la main-d'oeuvre féminine.
Emploi-Québec	19. Accroître l'accès à la formation de base des « femmes sans chèque », des femmes handicapées et des travailleuses à faible revenu qui souhaiteraient se réorienter sur le plan professionnel. Prévoir les mesures d'accompagnement nécessaires ainsi que le remboursement des frais supplémentaires.	À cet effet, la Direction régionale d'Emploi-Québec : • a offert de la formation générale pour les jeunes mères monoparentales dans le cadre de <i>Ma place au soleil</i> sur l'ensemble du territoire Lanaudois; • a poursuivi l'organisation de projets spécifiques pour les femmes avec la collaboration des ressources externes dont la CLEF, le centre d'intégration professionnelle de Lanaudière, Parachute projet; • en 2002-2003, en collaboration avec les établissements de formation, a soutenu 1 740 personnes en formation de base dont 56 % étaient des femmes; • a permis à 7 909 participant-e-s, dont 50 % de femmes, de bénéficier d'un parcours, soit d'obtenir un accompagnement dans leur démarche d'intégration à l'emploi; • a assuré l'accès à ses mesures et à ses services aux femmes sans soutien public de revenu. Les modalités de soutien financier varient selon la mesure mais, généralement, les frais supplémentaires liés à la participation (frais de garde, frais de déplacement) sont remboursés.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
Établissements d'enseignement	20. Tenir compte des contraintes d'horaire des agricultrices pour l'offre de cours.	Aucun suivi n'a été accordé jusqu'à maintenant à cette recommandation.
CLE CRPMT et Emploi-Québec	21. Se donner une stratégie de préparation des candidates dans des formations menant à des emplois non traditionnels afin d'accroître l'intérêt des femmes et leur permettre de mieux connaître la réalité dans laquelle elles s'engagent. Prévoir des mesures de soutien pour le maintien en formation offertes par les partenaires.	Emploi-Québec a procédé : • au recrutement spécifique des femmes dans les formations professionnelles non traditionnelles. Il a notamment fait la promotion des formations en métallurgie et en travail du bois auprès de celles-ci (affiche, salon de l'emploi, etc.); • à l'organisation d'activités d'initiation aux métiers non traditionnels dans le sud de la région; • à l'ajout systématique d'activités de soutien et d'encadrement pour les participantes à la mesure de formation dans les établissements scolaires.
MIC, MAPAQ	22. Documenter la situation des entrepreneures et des agricultrices et élaborer des mesures appropriées pour les soutenir.	Une étude interne a été effectuée par le MIC afin de connaître la situation des femmes entrepreneures lanaudoises. Toutefois, l'échantillon ne représente pas plus de 35 entrepreneures, donc il n'en ressort qu'un portrait sommaire. De plus, le traitement des données n'a pas été complété jusqu'à maintenant. Pour sa part, la Direction régionale du MAPAQ devrait entreprendre, au cours de l'année 2004-2005, un sondage élaboré avec la participation du Syndicat des agricultrices. Ce sondage, dont la réalisation est toutefois conditionnelle à l'obtention des fonds nécessaires, permettrait de documenter la situation des agricultrices.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
CRDL, CLD <i>Ministère des Régions, autres ministères concernés et groupes de femmes</i>	23. Susciter et soutenir la diversification des secteurs d'activité dans lesquels les femmes développent des projets d'entreprise ou d'économie sociale.	Selon le CRDL, le portrait sur l'entrepreneuriat féminin permettra de voir dans quels secteurs les femmes sont en affaires pour ensuite mieux cibler les formes de soutien et d'accompagnement nécessaires. Une attention particulière sera accordée aux créneaux d'excellence de la région afin de diriger les femmes dans des secteurs ayant de bonnes perspectives.
MIC CRDL CRDL MEQ et MRST	24. Documenter la place des femmes dans les entreprises du Carrefour de la nouvelle économie (CNE). Développer, à l'intention des femmes, des mesures de soutien tant aux carrières scientifiques et technologiques qu'à l'innovation sociale.	Le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) indique qu'un seul CNE est opérationnel. Implanté dans la MRC Les Moulins, il regroupe 200 employé-e-s et 15 entreprises, dont aucune n'est dirigée par une femme. Le CRDL estimait que la réalisation d'un état de la situation des femmes sur le marché du travail, en lien avec leur formation, contribuera à répondre à cette recommandation.
MRég Emploi-Québec	25. Demander au CRD et aux CLD d'inclure, dans les critères d'évaluation des projets qu'ils acceptent de financer, les retombées prévues en termes de création d'emploi pour les femmes et pour les hommes et de produire un bilan des résultats effectivement atteints. Adopter une démarche semblable avec les CLE dans le cadre du Fonds de lutte à la pauvreté.	Aucun suivi n'a été accordé jusqu'à maintenant à cette recommandation. Emploi-Québec indique que le Fonds de lutte contre la pauvreté a pris fin le 31 mars 2004. Ce programme devait tenir compte des attentes du Ministère à l'effet que 50 % des participants soient des femmes. En 2002-2003, le taux de participation féminine dans Lanaudière a atteint près de 73 % alors que la moyenne au Québec était de 57 %.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
Table des partenaires en développement social	26. Adopter une approche différenciée selon les sexes tant lors de l'examen des problèmes de la région qu'à l'occasion de recherche de solutions pour combattre la pauvreté et l'exclusion.	Aucun suivi n'a été accordé jusqu'à maintenant à cette recommandation.
Cible d'intervention 4 : Tenir compte des caractéristiques des femmes défavorisées lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion		
MESSF – Sécurité du revenu RRSSS	27. Mieux cerner la réalité des femmes défavorisées afin de tenir compte de leur potentiel et des obstacles à leur intégration dans les mesures d'insertion sociale ou de préparation à l'emploi conçues à leur intention. S'assurer de la répartition de ces activités en fonction des besoins des différents territoires et contribuer à la consolidation des organismes offrant aux femmes en difficulté de tels services. Accorder une attention particulière aux femmes handicapées.	Le MESSF – Sécurité du revenu a : • participé au financement de l'entente spécifique en développement social visant l'amélioration de la qualité de vie de la population lanaudoise; • implanté la démarche <i>Ma place au soleil</i> favorisant le retour aux études des jeunes mères chef de famille monoparentale; • veillé à ce que le personnel des CLE réfèrent aux CLSC les personnes admissibles au programme OLO et/ou Naître égaux, Grandir en santé (NEGS); • participé aux travaux du comité interministériel sur les orientations en matière d'agression sexuelle; • partagé régulièrement de l'information avec différents organismes du milieu.
CRDL	28. S'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique tiennent compte de la demande provenant des différentes parties du territoire et évaluer les besoins liés aux divers horaires de travail, dont ceux des agricultrices.	Le CRDL a travaillé avec le milieu au sein de la Table sectorielle en développement des services de garde, maintenant nommée la Table régionale enfance-famille. Celle-ci a poursuivi son mandat de donner des avis concernant l'octroi de places à taux réduit en respectant l'objectif de couvrir de façon équitable les besoins des MRC. Elle souhaite, dans la phase actuelle, accroître le

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
		développement des places atypiques, mais devra s'adapter aux exigences du dernier plan d'autorisation et des demandes qui seront déposées dans ce cadre.
CRDL <i>MRC et municipalités</i>	29. Continuer de travailler à la recherche de solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif. Viser à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes âgées.	Le <i>Plan d'action régional de lutte contre la pauvreté et l'exclusion</i> , développé par un comité consultatif du CRDL, inclut une priorité sur le transport dont l'objectif est de « valoriser, consolider et développer les services de transport collectif sur l'ensemble du territoire ». Le Comité régional de transport (CRT), duquel font partie les municipalités de la région, était présent lors de la consultation régionale qui aura permis d'avaliser le plan d'action. La TPDSL s'est engagée à être partenaire dans cette action.
CRDL <i>Table des partenaires en développement social de Lanaudière (TPDSL)</i>	30. Susciter l'intérêt de promotrices et de promoteurs de logements sociaux, en promouvant et soutenant la formule coopérative.	Un portrait du logement social de la région a été réalisé par la TPDSL. Le CRDL a collaboré à la réalisation de ce portrait. Pour cet organisme, il s'agit d'une étape préalable afin d'orienter la promotion du logement social en fonction des besoins réels.
Décideuses et décideurs régionaux et locaux	31. S'engager dans la recherche de mécanismes pour accroître la représentation des femmes et pour mieux tenir compte de leurs réalités dans les programmes et moyens d'action développés.	Le CRDL a participé au comité qui accompagne le projet <i>Le développement régional, jamais sans les femmes !</i> Porté par la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL), ce projet vise à accroître le nombre de femmes dans les instances décisionnelles. Le CRDL a aussi soutenu financièrement la TCGFL pour l'organisation, en septembre 2002, d'une journée régionale sur la place des femmes dans les instances décisionnelles.

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
		Au palier local, le CLD D'Autray favorise, de façon constante, l'accroissement de la représentation féminine au sein de son organisation, notamment parmi son personnel qui se compose de six femmes et deux hommes. De plus, parmi les 18 membres qui composent son conseil d'administration, on retrouve cinq femmes, dont une occupe le poste de vice-présidente.
Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent		
RRSSS	32. Adopter une approche différenciée selon les sexes lors de la réalisation de ses analyses ainsi que de la planification, la conception et la dispensation des interventions du réseau sociosanitaire. Prendre en considération les facteurs relatifs à l'âge et aux conditions socioéconomiques.	La répondante régionale de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière a acheminé à sa direction l'information concernant le dossier de l'ADS. Le Comité aviseur régional sur les conditions de vie des femmes de Lanaudière (comité coordonné par la RRSSSL) a recommandé à la Régie régionale, en octobre 2002, d'appliquer l'ADS. L'Agence attend les directives du MSSS concernant l'application régionale de l'approche intégrée de l'égalité (AIE qui remplace dorénavant l'ADS). Elle a procédé au recrutement de personnes formatrices régionales au sein de l'Agence ou dans les établissements afin qu'elles participent à un projet de formation de formateurs prévu en juin prochain. Une formation sera éventuellement offerte au personnel de l'Agence et des établissements pour les habilitier à intégrer l'approche AIE dans les pratiques administratives en santé

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
		et services sociaux.
RRSSS	33. Avec la collaboration de l'INSPQ, documenter les liens entre, d'une part, détresse psychologique, toxicomanie et violence et, d'autre part, pauvreté, santé mentale et adoption de comportements à risque afin de développer une approche globale et intégrée auprès des femmes qui cumulent ces problématiques.	La DSPÉ signale que rien n'a été fait en collaboration avec l'INSPQ et que, pour ce type de recherche, cette dernière devrait être davantage visée comme maître d'œuvre.
RRSSS	34. Encourager le développement d'approches spécifiques et alternatives, ainsi que de projets novateurs concernant la santé mentale des femmes. À cet effet, reconnaître le caractère essentiel des interventions des groupes féministes, dont les centres de femmes, notamment en raison de l'approche globale qu'ils utilisent pour aborder les problèmes, dans le maintien et l'amélioration de la santé mentale. Et, par conséquent, poursuivre son soutien et sa collaboration avec ces groupes.	• Une formation a été offerte à 14 intervenantes des centres de femmes de la région de Lanaudière en vue de développer des outils appropriés en matière de santé mentale auprès d'une clientèle féminine diversifiée en lien avec l'approche féministe (mars 2001). • Une consultation a été organisée par Pleins Droits de Lanaudière sur « La réalité des femmes, droits et santé mentale » en février 2001, à laquelle la RRSSS a participé. Les ateliers portaient sur : la violence institutionnelle; les femmes, la santé mentale et la garde d'enfants; les électrochocs et le vécu des femmes à travers la psychiatrie. • Le MSSS a rendu disponibles un nouveau <i>Guide pour le développement des compétences en santé mentale</i> et une <i>Banque de documents de référence relatifs à la santé mentale</i>. Ces outils serviront à soutenir les professionnel-le-s pour qu'ils ajustent leurs pratiques aux nouvelles réalités et développent leurs compétences sur l'appropriation du pouvoir, la mise en réseau de services et l'approche différenciée selon les sexes.

Organismes responsables Organismes partenaires	Objet de la recommandation	Réalisations
RRSSS	35. S'assurer que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes en situation de violence sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (jeunes, âgées, autochtones, handicapées, etc.), ainsi que des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l'accès à l'école pour les enfants).	Un budget de développement a été accordé par le MSSS en 2003-2004 à toutes les régions du Québec en matière de violence conjugale. Dans Lanaudière, c'est un montant de 148 653 \$ qui a été attribué pour la période de juillet 2003 à mars 2004, lequel a été réparti entre les deux maisons d'hébergement de la région, l'organisme Regroup'Elles, centre de jour pour femmes victimes de violence conjugale, ainsi que les sept centres de femmes. Un 2^e plan d'action de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale est attendu d'ici l'été 2004. Lorsque le plan sera diffusé, les mesures qu'il contiendra feront l'objet de l'attention du Groupe de travail pour l'actualisation de la politique en matière de violence conjugale de Lanaudière, coordonné par l'Agence. Le Groupe de travail régional reconnaît les besoins particuliers de certains groupes vulnérables ou liés à la ruralité et s'est donné des objectifs en ce sens. Toutefois, il reste à évaluer les coûts et à trouver le financement des actions qui devraient découler de ces objectifs.
RRSSS	36. Donner suite au projet de mettre sur pied une instance de concertation régionale en matière d'agression sexuelle réunissant les principaux acteurs touchés par ce problème, instaurer une stratégie d'implantation du protocole d'intervention médicosociale et assurer la formation des intervenantes et intervenants sur cette question, de même que sur l'utilisation des trousses médicolégale et médicosociale.	Divers comités favorisant la concertation sur la question des agressions sexuelles ont été mis sur pied à l'automne 2001. Leurs travaux se poursuivent encore aujourd'hui. Il s'agit du : • comité intersectoriel régional en matière d'agression sexuelle (comité élargi);

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
		• comité sur l'implantation et le suivi des centres désignés (incluant l'intégration du protocole d'intervention médicosociale); • comité sur l'application de l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels; • sous-comité sur la priorisation des actions en prévention et promotion. Par ailleurs, la RRSSS a : • offert au personnel des centres désignés et autres partenaires ciblés trois formations sur l'intervention médicosociale auprès des victimes récentes d'agression sexuelle; • procédé à la formation de cinq formatrices régionales sur l'intervention médicosociale; • organisé à l'intention des intervenant-e-s intersectoriels ciblés, trois formations sur l'application de l'entente multisectorielle relative aux enfants; • dressé un portrait des organisations et des services offerts par les divers secteurs impliqués dans l'actualisation des orientations; • nommé les deux centres désignés pour accueillir les victimes récentes d'agression sexuelle; • mis sur pied un centre désigné pour les enfants et les jeunes victimes d'abus sexuel (0-16 ans) en juin 2003 et veillé à l'application d'un protocole entre le CHPLG, le CLSC Meilleur, quatre pédiatres d'une clinique privée à Repentigny, ainsi que Parents-Unis pour assurer un continuum de services;

Organismes responsables <i>Organismes partenaires</i>	Objet de la recommandation	Réalisations
		• consolidé l'organisme CALACS Coup de Cœur, situé à Joliette, et soutenu le démarrage et l'implantation du nouveau CALACS, la Chrysalide à Terrebonne.

CONCLUSION

La mise à jour de l'avis *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans Lanaudière*, publié par le Conseil du statut de la femme à l'automne 2001, a permis de suivre l'évolution de la situation des femmes dans la région. Elle a également été l'occasion de dresser un premier bilan des mesures que proposait le Conseil aux diverses instances régionales et locales pour favoriser la réalisation d'actions en vue d'améliorer les conditions de vie des Lanaudoises et de faciliter leur participation au développement de leur région.

Bien que l'analyse des données recueillies pour cette mise à jour démontre une progression de certains aspects des conditions de vie des Lanaudoises, elle indique cependant qu'il reste encore du chemin à parcourir pour prétendre à une situation véritablement égalitaire entre les femmes et les hommes de la région. C'est notamment le cas en ce qui concerne le revenu d'emploi moyen des femmes, de même que leur revenu moyen total, qui demeurent nettement inférieurs à ceux des hommes. Bien qu'elle ait légèrement progressé et que des actions aient été réalisées en ce sens, l'amélioration de la situation économique des femmes représente en effet un objectif à conserver parmi les grandes priorités d'action pour les prochaines années.

Au plan de la santé et des services sociaux, les inévitables changements qui seront apportés par le développement de réseaux locaux présentent des enjeux dont l'importance justifiera une révision des stratégies. Envisagé positivement, cet exercice pourrait devenir une occasion d'élargir les alliances au palier local et, ce faisant, d'accentuer les efforts consentis au cours des dernières années afin d'instaurer une concertation régionale pour contrer la violence faite aux femmes.

Les enjeux découlant des changements structurels et du recentrage sur les élu-e-s municipaux apportés par l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche nécessiteront également une révision des façons de faire pour assurer la place des femmes dans le développement de la région. Considérant que cette dernière ne compte actuellement que neuf mairesses et qu'une seule d'entre elles occupe le poste de préfète, l'accroissement de la présence des femmes en politique municipale s'avère une piste de solution intéressante, voire inéluctable. À cet égard, l'instauration de la simultanéité de l'ensemble des élections municipales générales, qui se tiendront la même année à partir de 2005, l'un des changements prévus dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (projet de loi 29 sanctionné le 21 juin 2001), devient un atout non négligeable pour relever le défi d'une augmentation significative de la représentation féminine dans les conseils municipaux.

Dans un même ordre d'idées, la perspective de nouvelles orientations en matière de développement local et régional introduit des enjeux dont l'importance suggère une vigilance accrue afin d'éviter un recul des dossiers de condition féminine et de favoriser leur intégration parmi les éléments à consigner dans une éventuelle entente avec le gouvernement pour le développement de la région. Pour exercer cette vigilance, les

Lanaudoises pourront compter sur la présence d'une représentante des organismes de femmes au sein de la Conférence régionale des élu-e-s ainsi que sur la poursuite des travaux du Comité consultatif en condition féminine. Rappelons que ce comité avait été mis en place par le Conseil régional de développement (CRD) pour soutenir la participation de la représentante des organismes de femmes à son conseil d'administration et pour assurer la mise en œuvre des actions retenues dans le plan stratégique et consignées dans l'entente cadre de développement.

ANNEXE I

TABLEAU 1 — Population totale, selon le sexe, ensemble du Québec et régions administratives, 2001

	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Le Québec	3 704 635	51,2	3 532 845	48,8	7 237 480	100,0
Bas-Saint-Laurent	102 235	51,0	98 400	49,0	200 630	100,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	140 140	50,4	138 145	49,6	278 280	100,0
Capitale-Nationale	331 045	51,8	307 855	48,2	638 920	100,0
Mauricie	131 640	51,6	123 625	48,4	255 265	100,0
Estrie	145 600	51,0	140 000	49,0	285 620	100,0
Montréal	945 230	52,1	867 500	47,9	1 812 725	100,0
Outaouais	161 025	51,0	154 510	49,0	315 550	100,0
Abitibi-Témiscamingue	72 990	50,0	73 095	50,0	146 090	100,0
Côte-Nord	48 240	49,3	49 515	50,6	97 760	100,0
Nord-du-Québec	18 795	48,7	19 780	51,3	38 575	100,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	49 220	50,8	47 710	49,2	96 930	100,0
Chaudière-Appalaches	193 170	50,4	190 215	49,6	383 380	100,0
Laval	176 465	51,4	166 535	48,6	343 005	100,0
Lanaudière	195 260	50,3	193 225	49,7	388 495	100,0
Laurentides	233 115	50,5	228 245	49,5	461 360	100,0
Montréal	650 075	50,9	626 310	49,1	1 276 410	100,0
Centre-du-Québec	110 355	50,5	108 150	49,5	218 500	100,0

Source : Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, 2003.

TABLEAU 2 — Taux de croissance de la population, ensemble du Québec et régions administratives, 1991-2001

	1991-1996	1996-2001	1991-2001
	%		
Le Québec	3,5	1,4	5,0
Bas-Saint-Laurent	0,5	-2,6	-2,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,2	-2,9	-2,8
Capitale-Nationale	2,9	0,9	3,7
Mauricie	1,0	-2,3	-1,3
Estrie	3,7	2,6	6,4
Montréal	-0,001	2,1	2,1
Outaouais	8,3	2,6	11,2
Abitibi-Témiscamingue	1,3	-5,1	-3,9
Côte-Nord	0,1	-5,4	-5,3
Nord-du-Québec	5,7	0,5	6,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-0,8	-7,8	-8,5
Chaudière-Appalaches	3,4	0,8	4,2
Laval	5,1	3,8	9,1
Lanaudière	12,0	3,6	16,0
Laurentides	13,1	6,9	20,9
Montréal	4,8	1,6	6,5
Centre-du-Québec	3,6	1,5	5,2

Source : Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, 2003.

TABLEAU 3 — Population, selon le sexe et l'âge, ensemble du Québec, région de Lanaudière et MRC, 2001

	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Le Québec	3 704 635	51,2	3 532 845	48,8	7 237 480	100,0
0-14 ans	632 510	49,0	659 070	51,0	1 291 585	17,8
15-19 ans	226 215	49,0	235 855	51,0	462 070	6,4
20-24 ans	241 265	49,5	246 145	50,5	487 405	6,7
25-29 ans	220 750	50,0	220 590	50,0	441 335	6,1
30-34 ans	241 065	50,2	239 375	49,8	480 445	6,6
35-44 ans	626 465	50,4	617 515	49,6	1 243 980	17,2
45-54 ans	561 865	50,6	548 080	49,4	1 109 945	15,3
55-64 ans	389 945	51,2	370 960	48,8	760 910	10,5
65-69 ans	155 045	53,2	136 290	46,8	291 335	4,0
70-74 ans	143 400	56,0	112 450	44,0	255 850	3,5
75 ans et +	266 115	64,5	146 525	35,5	412 625	5,7
Lanaudière	195 260	50,3	193 225	49,7	388 495	100,0
0-14 ans	38 785	48,8	40 745	51,2	79 530	20,5
15-19 ans	12 555	47,7	13 750	52,3	26 305	6,8
20-24 ans	10 145	47,6	11 165	52,4	21 310	5,5
25-29 ans	9 940	51,3	9 435	48,7	19 375	5,0
30-34 ans	12 900	52,2	11 790	47,8	24 690	6,4
35-44 ans	37 090	50,7	36 070	49,3	73 160	18,8
45-54 ans	30 325	50,0	30 320	50,0	60 645	15,6
55-64 ans	20 410	49,0	21 205	51,0	41 615	10,7
65-69 ans	7 400	50,7	7 190	49,3	14 590	3,8
70-74 ans	6 095	52,0	5 615	48,0	11 710	3,0
75 ans et +	9 655	62,0	5 925	38,0	15 580	4,0
D'Autray	19 095	49,8	19 250	50,2	38 350	100,0
0-14 ans	3 605	48,4	3 840	51,6	7 445	19,4
15-19 ans	1 065	44,6	1 325	55,4	2 390	6,2
20-24 ans	930	47,3	1 035	52,7	1 965	5,1
25-29 ans	920	50,7	895	49,3	1 815	4,7
30-34 ans	1 220	50,9	1 175	49,1	2 395	6,2
35-44 ans	3 320	49,2	3 425	50,8	6 745	17,6
45-54 ans	2 825	49,5	2 885	50,5	5 710	14,9
55-64 ans	2 225	49,1	2 310	50,9	4 535	11,8
65-69 ans	870	51,5	820	48,5	1 690	4,4
70-74 ans	770	52,4	700	47,6	1 470	3,8
75 ans et +	1 355	61,7	840	38,3	2 195	5,7
L'Assomption	52 595	50,6	51 385	49,4	103 980	100,0
0-14 ans	10 645	48,7	11 215	51,3	21 860	21,0
15-19 ans	3 610	48,1	3 895	51,9	7 505	7,2
20-24 ans	2 800	47,6	3 080	52,4	5 880	5,7
25-29 ans	2 535	51,5	2 385	48,5	4 920	4,7
30-34 ans	3 505	53,9	3 000	46,1	6 505	6,3
35-44 ans	10 605	51,3	10 085	48,7	20 690	19,9
45-54 ans	8 555	50,5	8 395	49,5	16 950	16,3
55-64 ans	5 105	49,3	5 245	50,7	10 350	10,0
65-69 ans	1 795	52,6	1 615	47,4	3 410	3,3
70-74 ans	1 435	53,1	1 265	46,9	2 700	2,6
75 ans et +	2 010	62,6	1 200	37,4	3 210	3,1

Joliette	28 130	51,9	26 030	48,1	54 165	100,0
0-14 ans	4 395	47,9	4 775	52,1	9 170	16,9
15-19 ans	1 810	48,9	1 890	51,1	3 700	6,8
20-24 ans	1 705	49,1	1 765	50,9	3 470	6,4
25-29 ans	1 355	49,5	1 380	50,5	2 735	5,0
30-34 ans	1 480	50,9	1 425	49,1	2 905	5,4
35-44 ans	4 720	52,3	4 305	47,7	9 025	16,7
45-54 ans	4 635	52,0	4 275	48,0	8 910	16,4
55-64 ans	3 235	51,9	3 000	48,1	6 235	11,5
65-69 ans	1 235	53,2	1 085	46,8	2 320	4,3
70-74 ans	1 175	56,5	905	43,5	2 080	3,8
75 ans et +	2 390	65,9	1 235	34,1	3 625	6,7

Matawinie	21 335	49,4	21 840	50,6	43 175	100,0
0-14 ans	3 575	49,4	3 665	50,6	7 240	16,8
15-19 ans	1 180	48,9	1 235	51,1	2 415	5,6
20-24 ans	845	45,7	1 005	54,3	1 850	4,3
25-29 ans	855	50,4	840	49,6	1 695	3,9
30-34 ans	1 070	51,3	1 015	48,7	2 085	4,8
35-44 ans	3 465	49,7	3 510	50,3	6 975	16,2
45-54 ans	3 270	48,8	3 425	51,2	6 695	15,5
55-64 ans	3 230	48,4	3 445	51,6	6 675	15,5
65-69 ans	1 325	47,8	1 445	52,2	2 770	6,4
70-74 ans	1 045	48,4	1 115	51,6	2 160	5,0
75 ans et +	1 480	56,6	1 135	43,4	2 615	6,1

Montcalm	19 005	49,1	19 735	50,9	38 740	100,0
0-14 ans	4 045	50,8	3 925	49,2	7 970	20,6
15-19 ans	1 280	52,7	1 150	47,3	2 430	6,3
20-24 ans	985	52,0	910	48,0	1 895	4,9
25-29 ans	930	49,3	955	50,7	1 885	4,9
30-34 ans	1 315	50,7	1 280	49,3	2 595	6,7
35-44 ans	3 625	51,2	3 460	48,8	7 085	18,3
45-54 ans	2 980	51,6	2 790	48,4	5 770	14,9
55-64 ans	2 355	52,6	2 120	47,4	4 475	11,6
65-69 ans	865	51,5	815	48,5	1 680	4,3
70-74 ans	680	50,9	655	49,1	1 335	3,4
75 ans et +	665	41,2	950	58,8	1 615	4,2

Les Moulins	55 100	50,1	54 985	49,9	110 085	100,0
0-14 ans	12 640	48,9	13 205	51,1	25 845	23,5
15-19 ans	3 740	47,6	4 125	52,4	7 865	7,1
20-24 ans	2 955	47,3	3 295	52,7	6 250	5,7
25-29 ans	3 320	52,5	3 005	47,5	6 325	5,7
30-34 ans	4 345	53,0	3 860	47,0	8 205	7,5
35-44 ans	11 520	50,9	11 120	49,1	22 640	20,6
45-54 ans	8 250	49,7	8 360	50,3	16 610	15,1
55-64 ans	4 495	48,1	4 850	51,9	9 345	8,5
65-69 ans	1 360	50,0	1 360	50,0	2 720	2,5
70-74 ans	1 015	51,7	950	48,3	1 965	1,8
75 ans et +	1 470	63,4	850	36,6	2 320	2,1

Source : Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABLEAU 4 — Population immigrée, selon le sexe, ensemble du Québec et région de Lanaudière, 2001

	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Population
	Nombre			%	
Le Québec	358 675	348 290	706 965	50,7	9,8
Lanaudière	3 680	4 215	7 875	46,7	2,0

Source : Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, mai 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABLEAU 5 — Familles, selon le type et le nombre d'enfants, région de Lanaudière et ensemble du Québec, 2001

	Lanaudière		Ensemble du Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
Familles avec au moins un enfant	72 660	100,0	1 267 815	100,0
Familles biparentales	56 270	77,4	932 225	73,5
1 enfant	21 895	38,9	377 290	40,5
2 enfants	25 070	44,6	393 080	42,2
3 enfants ou plus	9 290	16,5	161 850	17,4
Familles monoparentales	16 380	22,5	335 595	26,5
Chef féminin	12 780	78,0	267 570	79,7
1 enfant	7 575	59,3	167 550	62,6
2 enfants	4 020	31,5	75 930	28,4
3 enfants ou plus	1 185	9,3	24 085	9,0
Chef masculin	3 610	22,0	68 025	20,3
1 enfant	2 360	65,4	45 780	67,3
2 enfants	990	27,4	17 705	26,0
3 enfants ou plus	245	6,8	4 535	6,7

Source : Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, avril 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABLEAU A - Secteurs d'activité selon le nombre et la proportion de personnes en emploi, le taux de féminité et la croissance annuelle moyenne (2003-2007), Lanaudière, 2002

Secteurs d'activité	Personnes en emploi en 2002			Croissance annuelle moyenne 2003-2007
	Nombre	%	% Femmes	%
Primaire :				
Agriculture et pêche	4 100	2	33	Entre 0 et 1
Foresterie et exploitation forestière	ND	ND	ND	Moins de 1
Secondaire – biens non durables :				
Aliments, boissons et tabac	3 800	2	31	Entre 2 et 3
Impression et activités connexes	2 800	1	30	Entre 0 et 1
Pétrole et produits chimiques	2 600	1	22	Entre 1 et 2
Papier	2 100	1	22	Entre 0 et 1
Caoutchouc et plastique	2 000	1	22	Entre 1 et 2
Vêtements et produits en cuir	1 800	1	75	Négative
Secondaire – biens durables :				
Produits en bois	3 900	2	18	Entre 2 et 3
Produits métalliques	3 900	2	19	3 et plus
Matériel de transport	3 900	2	16	Entre 1 et 2
Produits informatiques, électroniques, électriques	3 400	2	25	Entre 1 et 2
Meubles et produits connexes	2 800	1	28	3 et plus
Machineries	2 300	1	13	Entre 2 et 3
Première transformation des métaux	2 100	1	14	Entre 0 et 1
Secondaire – construction	13 300	7	12	Entre 1 et 2
Tertiaire :				
Commerce de détail	32 000	16	52	Entre 1 et 2
Soins de santé et assistance sociale	24 200	12	80	Entre 2 et 3
Finance, assurances, immobilier et location	10 800	5	64	Entre 0 et 1
Services d'enseignement	10 800	5	69	Entre 0 et 1
Autres services, sauf administrations publiques	10 300	5	50	Entre 1 et 2
Transport et entreposage	9 500	5	18	Entre 1 et 2
Hébergement et services de restauration	9 500	5	66	Entre 1 et 2
Administrations publiques	8 800	4	45	Négative
Services professionnels, scientifiques, techniques	8 100	4	49	Entre 2 et 3
Commerce de gros	6 800	3	30	Entre 0 et 1
Gestion d'entreprises, services admin., autres	6 000	3	38	3 et plus
Information, culture et loisirs	5 400	3	45	Entre 1 et 2

Source des données : Emploi-Québec *IMT en ligne*, Secteurs d'activité.

Adresse URL : http://imt.emploiuebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg941_accueil_fran_01.asp

TABLEAU 6 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage de la population de 15 ans et plus, selon le sexe et l'âge, ensemble du Québec, région de Lanaudière et MRC, 2001

	Femmes			Hommes		
	Activité	Emploi	Chômage	Activité	Emploi	Chômage
	%			%		
Le Québec	57,7	53,2	7,7	71,1	64,9	8,7
15-19 ans	42,1	35,6	15,5	44,1	37,2	15,7
20-29 ans	78,6	71,6	9,0	85,1	75,6	11,2
30-44 ans	80,7	75,1	6,9	91,9	85,0	7,5
45 ans et +	39,7	37,0	6,6	57,2	52,9	7,5
Lanaudière	58,8	54,8	6,9	72,4	67,7	6,6
15-19 ans	42,2	36,2	14,2	46,5	40,1	13,7
20-29 ans	77,6	71,6	7,8	89,0	81,0	8,9
30-44 ans	80,0	75,4	5,6	93,5	88,3	5,6
45 ans et +	41,3	38,5	6,9	58,2	55,0	5,5
D'Au-ray	52,5	49,0	6,7	68,6	64,4	6,2
15-19 ans	40,2	35,2	12,5	46,3	40,0	13,6
20-29 ans	69,9	66,3	4,3	89,3	82,0	8,4
30-44 ans	77,5	72,5	6,4	91,1	86,7	5,0
45 ans et +	35,3	32,9	7,1	52,6	49,7	5,5
L'Assomption	63,4	59,9	5,5	76,3	72,8	4,6
15-19 ans	44,0	38,6	12,3	45,6	41,0	10,2
20-29 ans	83,2	77,4	6,8	91,0	84,1	7,7
30-44 ans	83,4	79,9	4,2	96,0	92,3	3,8
45 ans et +	45,5	43,2	5,1	64,3	62,2	3,3
Joliette	56,0	51,3	8,4	68,4	63,0	8,0
15-19 ans	46,3	37,4	18,0	40,8	35,1	13,9
20-29 ans	76,6	70,2	8,8	85,5	74,7	12,4
30-44 ans	79,5	73,1	8,1	92,8	87,4	5,8
45 ans et +	39,4	36,7	7,0	54,7	50,9	7,1
Matawinie	45,3	40,5	10,6	59,2	51,8	12,4
15-19 ans	38,5	32,9	15,6	43,8	34,7	20,9
20-29 ans	68,5	57,6	15,9	81,9	72,1	11,6
30-44 ans	72,5	66,4	8,2	87,7	76,2	13,3
45 ans et +	30,1	26,9	11,1	44,7	39,7	10,9
Montcalm	52,1	46,8	10,2	68,2	62,0	9,1
15-19 ans	33,5	28,9	13,6	48,6	42,0	13,4
20-29 ans	71,3	62,3	13,1	86,9	77,1	11,2
30-44 ans	73,5	66,8	9,0	90,6	83,4	8,1
45 ans et +	35,5	32,2	9,6	51,8	47,4	8,8
Les Moulins	66,0	62,3	5,6	79,3	75,2	5,2
15-19 ans	43,3	37,3	14,3	50,1	42,6	14,9
20-29 ans	79,8	75,1	5,8	91,6	85,0	7,1
30-44 ans	81,9	78,4	4,2	95,1	91,1	4,2
45 ans et +	50,2	47,1	6,2	67,7	65,3	3,7

Source : Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABLERAU 7 — Taux d'emploi, selon le sexe et l'âge, ensemble du Québec et région de Lanaudière, 1996, 1998, 2000 et 2002

	Femmes				Hommes			
	1996	1998	2000	2002	1996	1998	2000	2002
	%				%			
Le Québec								
15-19 ans	30,7	30,9	34,4	41,8	32,9	31,5	39,6	41,5
20-29 ans	64,2	67,1	69,4	71,6	70,1	72,3	74,5	77,3
30-44 ans	68,3	70,1	73,6	75,8	79,9	82,4	84,8	85,5
45 ans et +	30,3	32,8	34,3	36,6	49,2	50,6	51,3	52,7
Lanaudière								
15-19 ans	25,5	25,8	34,1	45,0	32,6	26,2	38,1	38,6
20-29 ans	63,3	76,1	72,6	78,8	77,1	73,4	80,3	84,4
30-44 ans	68,2	69,0	76,2	75,5	83,0	86,2	87,6	86,8
45 ans et +	29,8	33,0	34,7	41,5	47,6	54,3	49,9	54,7

Source : Statistique Canada. Enquête sur la population active (EPA). Données fournies par l'Institut de la statistique du Québec, février 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABLEAU 8 — Population de 15 ans et plus ayant travaillé en 2000 surtout à temps plein et à temps partiel, selon le sexe, ensemble du Québec et région de Lanaudière, 2001

	Femmes				Hommes			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Le Québec	1 275 730	72,1	494 225	27,9	1 768 495	86,6	274 640	13,4
Lanaudière	65 040	71,1	26 465	28,9	97 870	88,3	12 920	11,7

Source : Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, mai 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABLEAU 9 — Main-d'œuvre active de 15 ans et plus, selon le sexe et la profession, région de Lanaudière, 2001

	Lanaudière				Le Québec	
	Femmes		Hommes		Taux de féminité	Taux de féminité
	Nombre	%	Nombre	%		
Population active totale	90 065	100,0	109 075	100,0	45,2	46,2
Gestion (cadres supérieurs, directrices et directeurs)	5 260	5,8	12 110	11,1	30,3	32,8
Affaires, finance et administration	25 985	28,9	8 470	7,8	75,4	71,8
Personnel en gestion, en administration des affaires et en finance	3 045	3,4	2 110	1,9	59,1	54,6
Secrétaires et personnel de bureau	21 135	23,5	5 305	4,9	79,9	77,0
Personnel administratif, de réglementation et de supervision du travail de bureau	1 805	2,0	1 045	1,0	63,3	64,1
Sciences naturelles et appliquées	1 680	1,9	6 675	6,1	20,1	21,9
Santé	8 560	9,5	1 990	1,8	81,1	77,9
Personnel professionnel des soins de santé	890	1,0	665	0,6	57,2	54,3
Personnel professionnel en sciences infirmières	2 720	3,0	350	0,3	88,6	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	2 000	2,2	500	0,5	80,0	78,3
Personnel de soutien des services de santé	2 930	3,3	475	0,4	86,0	81,2
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	9 950	11,0	3 785	3,5	72,4	66,5
Juges, avocats et avocats, psychologues, travailleuses et travailleurs sociaux	1 555	1,7	965	0,9	61,7	54,7
Personnel enseignant	4 370	4,9	2 040	1,9	68,2	63,0
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux et de l'enseignement	4 015	4,5	785	0,7	83,6	83,2
Arts, culture, sports et loisirs	1 725	1,9	1 650	1,5	51,1	53,1
Vente et services	25 215	28,0	19 695	18,1	56,1	54,4
Personnel de supervision de la vente et des services	1 040	1,2	935	0,9	52,7	49,8
Personnel de la vente et des services	17 055	18,9	13 950	12,8	55,0	53,8
Personnel des aliments, des boissons et du tourisme	4 720	5,2	1 815	1,7	72,2	62,3
Personnel des services de protection	575	0,6	2 755	2,5	17,3	18,8
Personnel de soutien familial et de garderie	1 815	2,0	215	0,2	89,4	90,4
Métiers, transports et machinerie	2 845	3,2	36 565	33,5	7,2	7,3
Primaire	1 645	1,8	4 345	4,0	27,5	20,9
Professions du secteur agricole sauf les manoeuvres	1 200	1,3	2 975	2,7	28,7	27,8
Professions des secteurs forestier, minier, pétrolier, gazéifère et des pêches	60	0,1	470	0,4	11,3	6,1
Personnel élémentaire de la production primaire	380	0,4	895	0,8	29,8	17,2
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	4 880	5,4	11 720	10,7	29,4	34,0
Travailleuses et travailleurs non classés	2 320	2,6	2 075	1,9	52,8	49,0

Source : Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, juin 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABLEAU 10 — Travail autonome dans la population active, ensemble du Québec, région de Lanaudière et MRC, 2001 et 1996

	Femmes				Hommes			
	Entreprise constituée en société		Entreprise non constituée en société		Entreprise constituée en société		Entreprise non constituée en société	
	2001	1996	2001	1996	2001	1996	2001	1996
	%				%			
Le Québec	2,1	2,1	5,2	4,8	5,0	5,2	7,5	7,8
Lanaudière	2,3	2,3	5,9	4,9	5,7	6,0	7,6	8,2
D'Autray	2,5	3,8	7,0	5,7	6,0	6,8	9,2	10,5
L'Assomption	2,1	2,0	5,0	4,5	5,4	5,4	6,7	7,2
Joliette	1,9	2,3	6,2	5,2	4,6	5,4	7,2	8,5
Matawinie	3,4	3,9	8,5	7,1	7,8	7,0	8,1	11,6
Montcalm	3,9	2,4	7,2	6,4	6,7	7,6	9,9	9,8
Les Moulins	1,8	1,8	5,2	3,9	5,3	5,7	7,2	6,6

Source: Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, juin 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABEAU 11 — Population de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité, le sexe et l'âge, région de Lanaudière et ensemble du Québec, 2001

	Moins d'une 9 ^e année	9 ^e à la 13 ^e année	Études post- secondaires partielles *	Grade universitaire**	Total
	%				
Lanaudière					
Femmes	16,0	39,8	36,3	7,9	100,0
15-19 ans	6,6	67,6	25,6	0,1	100,0
20-29 ans	4,5	24,2	58,4	12,8	100,0
30-44 ans	4,6	37,7	46,7	11,1	100,0
45-54 ans	11,3	47,3	33,1	8,3	100,0
55-64 ans	30,5	40,1	24,0	5,2	100,0
65 ans et +	53,7	31,8	12,4	1,9	100,0
Hommes	15,9	39,7	36,7	7,6	100,0
15-19 ans	10,5	68,7	20,7	0,1	100,0
20-29 ans	7,8	33,9	52,1	6,0	100,0
30-44 ans	5,8	39,9	44,7	9,7	100,0
45-54 ans	11,1	41,4	37,4	10,0	100,0
55-64 ans	28,4	33,2	30,2	8,0	100,0
65 ans et +	50,6	27,6	16,5	5,3	100,0
Le Québec					
Femmes	15,9	34,1	36,7	13,3	100,0
15-19 ans	4,9	63,3	31,7	0,1	100,0
20-29 ans	3,2	18,3	58,2	20,3	100,0
30-44 ans	4,6	31,5	44,3	19,6	100,0
45-54 ans	10,5	39,6	35,5	14,4	100,0
55-64 ans	27,7	36,0	26,8	9,5	100,0
65 ans et +	48,5	32,2	15,5	3,8	100,0
Hommes	14,4	33,3	37,7	14,6	100,0
15-19 ans	8,0	67,2	24,7	0,1	100,0
20-29 ans	5,1	26,1	55,5	13,4	100,0
30-44 ans	5,4	31,7	43,8	19,1	100,0
45-54 ans	10,1	34,4	37,5	18,0	100,0
55-64 ans	25,6	29,7	29,1	15,7	100,0
65 ans et +	45,5	26,4	18,7	9,4	100,0

* Études post-secondaires partielles comprend: certificat ou diplôme d'une école de métiers, études collégiales, études universitaires sans baccalauréat ou diplôme supérieur.

** Grade universitaire comprend : baccalauréat, certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat, maîtrise et doctorat.

Source : Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, mai 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABLEAU 12 — Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage, selon le sexe, le niveau de scolarité et l'âge, ensemble du Québec, région de Lanaudière et MRC, 2001

	Femmes			Hommes		
	Activité	Emploi	Chômage	Activité	Emploi	Chômage
	%			%		
Le Québec	57,7	53,2	7,7	71,1	64,9	8,7
Moins d'une 9^e année	18,1	15,3	15,3	37,7	31,9	15,5
15-19 ans	23,4	16,3	30,5	38,0	28,8	24,1
20-29 ans	42,1	31,7	24,5	73,5	57,2	22,1
30-44 ans	50,7	41,4	18,3	71,8	58,8	18,1
45 ans et +	14,0	12,2	12,6	30,1	26,3	12,8
9^e à 13^e année	50,2	45,3	9,8	68,0	61,0	10,2
15-19 ans	33,5	27,5	17,8	38,2	32,1	16,1
20-29 ans	64,5	55,2	14,4	84,5	73,2	13,4
30-44 ans	73,4	66,6	9,1	89,9	81,5	9,4
45 ans et +	40,4	37,4	7,5	59,8	54,9	8,2
Études postsecondaires partielles	72,9	67,8	6,9	81,6	75,2	7,9
15-19 ans	62,0	54,5	12,1	61,9	53,6	13,4
20-29 ans	82,3	75,6	8,2	86,2	77,5	10,1
30-44 ans	85,0	79,8	6,1	94,4	88,2	6,5
45 ans et +	56,0	52,8	5,7	69,1	64,2	7,1
Grade universitaire	81,8	78,1	4,5	83,7	79,8	4,7
15-19 ans	60,3	55,2	8,6	66,7	58,3	12,5
20-29 ans	86,7	81,3	6,3	86,2	79,4	7,9
30-44 ans	89,8	85,9	4,3	95,1	90,6	4,7
45 ans et +	68,6	66,3	3,2	73,2	70,7	3,4
Lanaudière	58,8	54,8	6,9	72,4	67,7	6,6
Moins d'une 9^e année	18,6	15,9	14,8	40,8	35,8	12,1
15-19 ans	20,2	16,6	21,2	37,5	25,4	31,2
20-29 ans	35,3	27,7	24,6	76,2	65,2	16,0
30-44 ans	50,1	41,6	16,6	75,1	63,3	15,0
45 ans et +	14,3	12,4	12,8	32,7	29,9	9,2
9^e à 13^e année	54,0	48,9	9,5	72,0	66,6	7,5
15-19 ans	33,4	27,2	18,8	41,0	35,3	13,9
20-29 ans	64,3	54,4	14,9	88,3	78,4	11,5
30-44 ans	72,7	66,8	8,0	92,5	86,3	6,8
45 ans et +	46,1	42,4	7,9	63,6	60,2	5,3
Études postsecondaires partielles	76,0	71,9	5,3	84,4	79,8	5,5
15-19 ans	71,0	65,7	7,1	69,3	62,9	8,5
20-29 ans	82,9	77,6	6,3	91,6	84,4	7,2
30-44 ans	85,7	81,9	4,6	95,9	91,7	4,5
45 ans et +	58,8	55,9	5,4	70,8	67,2	5,3
Grade universitaire	85,5	84,3	1,6	83,1	81,4	2,0
15-19 ans	--	100,0*	--	--	--	--
20-29 ans	92,5	91,2	1,9	91,9	88,2	2,7
30-44 ans	92,6	91,7	1,3	97,8	95,9	1,9
45 ans et +	70,2	69,1	2,0	69,7	68,3	2,3
D'Au-tray	52,5	49,0	6,7	68,6	64,4	6,2
Moins d'une 9^e année	16,0	13,6	15,7	37,7	34,8	7,7
15-19 ans	--	--	--	53,8	30,8	35,7
20-29 ans	52,2	43,5	--	87,1	77,4	14,8
30-44 ans	50,9	50,9	6,9	75,0	71,9	4,2
45 ans et +	11,3	8,9	21,3	28,5	27,0	6,1

9^e à 13^e année	51,3	46,7	9,0	70,9	66,0	6,8
15-19 ans	36,7	30,6	14,8	39,1	34,6	11,4
20-29 ans	60,0	53,3	9,3	89,0	78,8	11,5
30-44 ans	73,9	66,2	10,0	89,9	84,1	6,7
45 ans et +	40,9	38,1	6,1	61,6	58,6	5,2
Études postsecondaires partielles	73,0	69,4	4,8	82,4	77,6	6,0
15-19 ans	60,0	58,2	6,1	71,4	59,2	8,6
20-29 ans	74,3	72,0	2,5	89,7	82,0	8,0
30-44 ans	82,4	78,3	5,5	95,4	91,3	4,6
45 ans et +	61,1	58,7	5,5	68,3	63,7	7,4
Grade universitaire	76,5	76,0	1,4	76,8	75,4	--
15-19 ans	--	--	--	--	--	--
20-29 ans	90,6	90,6	--	96,4	92,9	7,4
30-44 ans	87,5	86,1	--	91,1	88,9	--
45 ans et +	61,5	61,5	--	58,5	58,5	--

L'Assomption	63,4	59,9	5,5	76,3	72,8	4,6
Moins d'une 9^e année	18,2	16,6	9,4	44,9	41,7	7,1
15-19 ans	21,4	16,7	--	33,3	28,1	10,5
20-29 ans	27,6	24,1	25,0	85,9	78,1	10,9
30-44 ans	48,4	41,9	11,1	74,3	66,3	10,7
45 ans et +	14,2	13,4	5,1	37,6	36,0	5,1
9^e à 13^e année	57,1	52,9	7,4	72,1	68,5	5,0
15-19 ans	34,4	29,0	16,4	38,0	33,6	11,5
20-29 ans	77,3	69,3	10,9	89,2	82,6	7,8
30-44 ans	76,0	72,0	5,3	96,1	91,8	4,5
45 ans et +	48,8	45,5	6,8	65,7	63,6	3,1
Études postsecondaires partielles	77,3	73,5	4,9	86,2	82,1	4,8
15-19 ans	71,2	65,7	7,8	67,3	63,5	7,1
20-29 ans	84,8	78,9	6,8	93,1	85,1	8,1
30-44 ans	88,5	84,9	4,2	97,2	93,7	3,7
45 ans et +	58,7	56,5	4,1	74,1	71,5	3,6
Grade universitaire	87,6	86,4	1,4	86,0	84,7	1,5
15-19 ans	--	--	--	--	--	--
20-29 ans	92,9	91,1	1,3	88,6	87,5	2,6
30-44 ans	92,4	91,1	1,7	98,2	97,1	1,5
45 ans et +	76,4	74,8	1,6	75,7	74,5	1,6

Joliette	56,0	51,3	8,4	68,4	63,0	8,0
Moins d'une 9^e année	15,6	12,7	17,7	31,4	25,7	18,1
15-19 ans	33,3	22,2	33,3	25,6	20,5	20,0
20-29 ans	23,8	14,3	40,0	57,1	47,6	20,8
30-44 ans	36,2	25,9	19,0	76,7	51,7	28,3
45 ans et +	13,0	11,3	14,3	24,5	21,1	15,3
9^e à 13^e année	50,0	43,9	12,2	67,3	61,1	9,2
15-19 ans	36,3	26,9	24,7	35,6	30,0	16,8
20-29 ans	56,9	43,1	21,6	85,6	67,2	22,1
30-44 ans	70,9	62,1	12,1	90,1	85,7	5,1
45 ans et +	42,7	39,7	6,9	59,9	55,7	6,7
Études postsecondaires partielles	73,6	68,6	6,9	82,1	76,5	6,6
15-19 ans	71,6	65,3	5,9	65,0	58,8	11,5
20-29 ans	81,7	76,1	6,9	88,4	81,5	7,5
30-44 ans	84,1	78,1	6,9	95,5	90,4	5,3
45 ans et +	58,2	54,9	6,3	69,0	64,5	6,8
Grade universitaire	86,9	85,6	1,8	83,3	81,1	2,7
15-19 ans	--	--	--	--	--	--
20-29 ans	93,2	92,2	2,1	92,7	87,8	--

30-44 ans	96,3	95,7	2,8	98,0	95,3	2,7
45 ans et +	69,5	68,9	1,9	71,6	70,6	2,0

Matawinie	45,3	40,5	10,6	59,2	51,8	12,5
Moins d'une 9^e année	15,1	11,5	23,5	32,5	25,1	22,8
15-19 ans	23,3	26,7	--	41,9	9,3	72,2
20-29 ans	24,1	17,2	28,6	59,0	46,2	21,7
30-44 ans	42,9	26,5	38,1	71,4	59,5	16,7
45 ans et +	12,2	9,5	21,3	25,4	20,5	19,8
9^e à 13^e année	42,2	35,7	15,3	65,3	56,2	14,0
15-19 ans	32,5	25,6	21,2	40,6	35,6	12,3
20-29 ans	59,7	39,5	35,2	81,3	69,0	14,3
30-44 ans	62,2	54,5	12,0	86,5	71,1	18,1
45 ans et +	32,2	28,3	12,6	55,0	49,4	10,1
Études postsecondaires partielles	65,4	61,3	6,1	70,2	63,8	9,0
15-19 ans	74,4	65,1	6,3	60,4	50,0	6,9
20-29 ans	77,2	70,7	7,8	89,2	81,1	8,3
30-44 ans	82,5	78,6	5,4	90,6	83,0	7,8
45 ans et +	46,0	42,9	7,1	52,5	47,9	9,4
Grade universitaire	77,2	75,7	1,9	64,9	62,9	3,7
15-19 ans	--	--	--	--	--	--
20-29 ans	96,2	96,2	8,0	81,3	75,0	--
30-44 ans	90,9	89,8	--	97,1	91,4	5,9
45 ans et +	57,6	55,4	5,7	49,4	48,8	2,5

Montcalm	52,1	46,7	10,3	68,2	62,0	9,1
Moins d'une 9^e année	19,3	17,0	11,2	40,3	33,4	16,8
15-19 ans	25,0	20,0	40,0	30,0	20,0	41,7
20-29 ans	39,3	35,7	36,4	80,4	58,8	24,4
30-44 ans	48,4	38,7	23,3	70,6	56,5	20,0
45 ans et +	14,1	13,3	7,2	32,7	28,6	12,6
9^e à 13^e année	47,9	42,1	12,1	73,3	66,1	9,7
15-19 ans	25,1	20,7	20,0	50,6	44,6	10,7
20-29 ans	52,7	44,5	12,1	87,5	78,3	12,0
30-44 ans	64,5	58,1	10,0	92,3	83,3	9,5
45 ans et +	41,5	36,4	12,4	59,6	54,3	8,8
Études postsecondaires partielles	74,8	67,9	9,0	82,6	77,6	5,9
15-19 ans	75,6	73,2	-	61,5	51,3	8,3
20-29 ans	81,7	72,0	11,8	88,4	80,9	7,2
30-44 ans	84,7	77,6	8,1	92,6	87,5	5,4
45 ans et +	55,8	51,6	10,1	69,7	66,1	6,0
Grade universitaire	81,9	78,5	5,1	74,8	73,1	2,2
15-19 ans	--	--	--	--	--	--
20-29 ans	92,3	87,2	8,3	107,7*	92,3	--
30-44 ans	90,2	88,5	3,6	95,0	90,0	--
45 ans et +	59,1	59,1	--	58,2	55,2	5,1

Les Moulins	66,0	62,3	5,6	79,3	75,2	5,2
Moins d'une 9^e année	24,7	21,0	14,7	51,1	47,2	7,7
15-19 ans	16,7	11,1	50,0	41,9	34,9	19,4
20-29 ans	40,7	29,6	27,3	79,3	71,7	12,3
30-44 ans	60,1	50,7	14,5	79,5	67,9	13,7
45 ans et +	18,6	16,2	12,6	42,7	41,2	4,0
9^e à 13^e année	61,7	56,7	8,0	77,0	72,4	6,0
15-19 ans	33,5	27,3	18,3	44,2	36,6	16,8
20-29 ans	64,5	57,3	11,1	91,3	83,2	9,1
30-44 ans	76,5	71,5	6,6	94,0	89,9	4,5

45 ans et +	57,8	53,8	7,0	71,7	69,4	3,2
Études postsecondaires partielles	80,3	77,2	3,9	89,4	85,4	4,5
15-19 ans	72,0	66,5	9,0	78,7	72,7	9,3
20-29 ans	85,8	81,6	4,9	93,7	87,8	5,9
30-44 ans	85,8	83,4	2,7	97,0	93,6	3,9
45 ans et +	66,8	63,7	4,1	78,4	75,3	4,2
Grade universitaire	88,0	87,4	0,7	89,9	88,1	2,0
15-19 ans	--	--	--	--	--	--
20-29 ans	91,4	90,7	--	93,3	90,0	3,6
30-44 ans	92,7	92,4	--	98,9	97,8	1,5
45 ans et +	75,4	74,3	2,2	78,2	75,9	3,5

-- : Une population inférieure à 1 500 au Québec représente une estimation non fiable selon les critères de diffusion de Statistique Canada.

* : Données à utiliser avec prudence, comme un indicateur de tendance. En raison des petits nombres en cause et des arrondissements aléatoires dont ils font l'objet, ces pourcentages peuvent être surestimés.

Source: Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, juillet 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABLEAU 13 — Revenu moyen d'emploi de la population de 15 ans et plus, selon le sexe, ensemble du Québec, région de Lanaudière et MRC, 2001

	Femmes	Hommes	Femmes/hommes
	\$		%
Le Québec	23 282	34 705	67,1
Lanaudière	21 922	34 058	64,4
D'Au-tray	17 707	28 585	61,9
L'Assomption	24 451	39 115	62,5
Joliet-te	21 936	31 602	69,4
Matawinie	18 431	27 413	67,2
Montcalm	18 125	28 091	64,5
Les Moulins	22 800	36 195	63,0

Source: Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, avril 2003.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

TABLEAU 14 — Revenu moyen total de la population de 15 ans et plus, selon le sexe et la tranche de revenu, région de Lanaudière et ensemble du Québec, 2001

	Lanaudière		Ensemble du Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
FEMMES				
Sans revenu	12 255	8,0	212 220	7,1
Moins de 9 999	44 935	29,3	832 815	27,8
10 000 à 19 999	39 225	25,6	797 565	26,6
20 000 à 34 999	34 290	22,4	655 480	21,8
35 000 à 59 999	18 760	12,2	396 510	13,2
60 000 et +	3 710	2,4	106 325	3,5
Revenu moyen	19 911 \$		21 286 \$	
HOMMES				
Sans revenu	6 130	4,1	113 880	4,0
Moins de 9 999	25 015	16,6	516 025	18,2
10 000 à 19 999	25 555	17,0	513 380	18,1
20 000 à 34 999	36 965	24,5	684 550	24,2
35 000 à 59 999	40 520	26,9	667 065	23,6
60 000 et +	16 440	10,9	336 545	11,9
Revenu moyen	32 617 \$		33 117 \$	

Source: Statistique Canada. Recensement 2001. Compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Institut de la statistique du Québec, mai 2003 et corrigées en novembre 2004.

Ces données sont disponibles pour les 17 régions administratives.

Tableau 15 — Quelques statistiques sur les femmes dans les instances décisionnelles et consultatives, Lanaudière et ensemble du Québec 2003

	Lanaudière				Québec
	Nombre		Femmes %		2003
	Femmes	Total	2003	2002	
Assemblée nationale du Québec	1	7	14,3	42,9	30
Conseils municipaux					
Mairesse	9	59	15,3	16,9	11
Conseillères	91	382	23,8	23,6	24
Conseil régional de développement (CRD)					
Conseil d'administration	11	46	23,9	21,7	29
Exécutif	4	12	33,3	20,8	27
Centres locaux de développement (6) (CLD)	29	121	24,0	22,0	27
Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT)	11	18	61,1	44,4	42
Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS)					
Conseil d'administration	5	12	41,7	54,5	46
Forum de la population	10	20	50,0	—	52
Établissements de la santé et des services sociaux	54	95	56,8	—	44
Commissions scolaires					
Assemblée des commissaires	21	49	42,9	52,2	53
Cégep	9	15	60,0	47,6	36
Association touristique régionale (ATR)	6	23	26,1	29,2	33
Conseil régional de la culture (CRC)	8	15	53,3	40,0	45
Unité régionale des loisirs et sports (URLS)	9	21	42,9	37,7	27
Forum jeunesse	9	17	52,9	58,3	53
Conseil régional de l'environnement (CRE)	2	12	16,7	30,0	30
Fédération des caisses populaires					
Conseil des représentants	2	15	13,3	20,0	20
Union des producteurs agricoles (UPA)	4	26	15,4	15,4	14

Source : Compilation effectuée par le bureau régional de Lanaudière, Conseil du statut de la femme, novembre 2003

- : Valeur 0

BIBLIOGRAPHIE

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans Lanaudière*, [Claire Minguy et coll.], juin 2001, 125 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Des femmes et des régions : Lanaudière*, [Brigitte Poussart], 1996.

EMPLOI-QUÉBEC. *IMT en ligne*, adresse Web :
http://imt.emploiquebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg941_accueil_fran_01.asp.

EMPLOI-QUÉBEC. *Rapport annuel de gestion 2002-2003 – Région Lanaudière*.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Le portrait de santé, Le Québec et ses régions*, édition 2001, adresse Web :
http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/050_portrait_sante_2001.pdf.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale, Statistiques 2001*, Québec, 2002, adresse Web : <http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/>.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement 2001*, compilations spéciales préparées par l'Institut de la statistique du Québec pour le Conseil du statut de la femme, 2003.